

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
ET SÉNAT
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS
EN SENAAT

24 mai 2024

24 mei 2024

**CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS
DES PARLEMENTS
DE L'UNION EUROPÉENNE**
Palma de Majorque, 21-23 avril 2024

**CONFERENTIE
VAN DE VOORZITTERS
VAN DE PARLEMENTEN
VAN DE EUROPESE UNIE**
Palma de Mallorca, 21-23 april 2024

ANNEXES

BIJLAGEN

Sommaire	Pages
I. Déclaration conjointe des présidentes (en français et en anglais)	3
II. Conclusions de la présidence (en français et en anglais)	19
III. Charte sur le rôle des parlements dans une démocratie libérale efficace (projet) (en français et en anglais)	43
IV. Traduction en néerlandais de la Déclaration commune pour des parlements plus sensibles au genre.....	60

Inhoud	Blz.
I. Women Speakers Joint Declaration (in Frans en Engels).....	3
II. Conclusies van het voorzitterschap (in Frans en Engels).....	19
III. Charter on the Role of Parliaments in a Functioning Liberal Democracy (draft) (in Frans en Engels).....	43
IV. Nederlandse vertaling van de Gemeenschappelijke verklaring voor gender-bewustere parlementen.....	60

Voir:

Doc 55 **4015/ (2023/2024)**:
001: Rapport.

Zie:

Doc 55 **4015/ (2023/2024)**:
001: Verslag.

<i>N-VA</i>	: <i>Nieuw-Vlaamse Alliantie</i>
<i>Écolo-Groen</i>	: <i>Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen</i>
<i>PS</i>	: <i>Parti Socialiste</i>
<i>VB</i>	: <i>Vlaams Belang</i>
<i>MR</i>	: <i>Mouvement Réformateur</i>
<i>cd&v</i>	: <i>Christen-Democratisch en Vlaams</i>
<i>PVDA-PTB</i>	: <i>Partij van de Arbeid van België – Parti du Travail de Belgique</i>
<i>Open Vld</i>	: <i>Open Vlaamse liberalen en democraten</i>
<i>Vooruit</i>	: <i>Vooruit</i>
<i>Les Engagés</i>	: <i>Les Engagés</i>
<i>DéFI</i>	: <i>Démocrate Fédéraliste Indépendant</i>
<i>INDEP-ONAFH</i>	: <i>Indépendant - Onafhankelijk</i>

<i>Abréviations dans la numérotation des publications:</i>		<i>Afkorting bij de nummering van de publicaties:</i>	
<i>DOC 55 0000/000</i>	<i>Document de la 55^e législature, suivi du numéro de base et numéro de suivi</i>	<i>DOC 55 0000/000</i>	<i>Parlementair document van de 55^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>
<i>QRVA</i>	<i>Questions et Réponses écrites</i>	<i>QRVA</i>	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
<i>CRIV</i>	<i>Version provisoire du Compte Rendu Intégral</i>	<i>CRIV</i>	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag</i>
<i>CRABV</i>	<i>Compte Rendu Analytique</i>	<i>CRABV</i>	<i>Beknopt Verslag</i>
<i>CRIV</i>	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)</i>	<i>CRIV</i>	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)</i>
<i>PLEN</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>PLEN</i>	<i>Plenum</i>
<i>COM</i>	<i>Réunion de commission</i>	<i>COM</i>	<i>Commissievergadering</i>
<i>MOT</i>	<i>Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)</i>	<i>MOT</i>	<i>Moties tot besluit van interpellaties (beigegekleurig papier)</i>



Spain2023eu
Parliamentary Dimension

I. — DÉCLARATION CONJOINTE DES PRÉSIDENTES – WOMEN SPEAKERS JOINT DECLARATION



CORTES GENERALES

SOMMET DES PRÉSIDENTES DE PARLEMENT

Palma, le 21 avril 2024

Déclaration conjointe des présidentes

Le Sommet des présidentes de parlement s'est tenu le 21 avril 2024 à Palma, dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence espagnole de l'Union européenne au second semestre 2023. Cette conférence a réuni les présidentes et vice-présidentes des parlements des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, ainsi que d'autres pays invités ayant des partenariats spéciaux avec l'Union européenne, pour partager leurs impressions sur le leadership des femmes dans la vie publique. La rencontre a été présidée par la présidente du Congrès des députés, Mme. Francina Armengol. Mme. Mónica Buendía, PDG et fondatrice de StockCrowd IN, Victoria Luengo, actrice lauréate du Prix Princesse de Gérone 2024 dans la catégorie « Arts », et Sara García Alonso, scientifique et astronaute, ont également participé à l'événement en tant qu'invitées spéciales.

Les présidentes

1. Soulignent que les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la défense des droits des femmes en promouvant, en élaborant, en approuvant et en contrôlant les législations qui ont pour but de favoriser les politiques publiques visant à atteindre l'égalité effective entre les hommes et les femmes. La lutte contre la discrimination persistante à l'égard des femmes doit s'inscrire dans les valeurs européennes, en accordant une importance particulière à des défis tels que l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et au monde du travail, ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes et les disparités dans la vie publique et privée de tous les citoyens, dans des espaces virtuels et physiques ;
2. Réaffirment leur attachement au rôle indispensable des hommes dans l'avancement de l'égalité des sexes, en particulier de leurs collègues parlementaires, alliés dans ce travail collectif. Compte tenu des mécanismes dans lesquels interviennent des privilèges et l'oppression, et reconnaissant que la réalisation d'une véritable égalité des sexes nécessite la participation active et le soutien de tous les genres, les présidentes soulignent l'importance d'engager



CORTES GENERALES

les hommes dans la remise en question des normes sociales, le démantèlement des stéréotypes et la promotion d'environnements inclusifs ;

3. Affirment que la présence de femmes à des postes de direction politique et sociale confère une légitimité accrue aux institutions publiques et aux organisations civiles, et augmente la probabilité que les intérêts des femmes soient pris en compte. Cependant, elles observent avec inquiétude que les femmes continuent d'être sous-représentées dans tous les pays de l'Union européenne dans les processus décisionnels et au sein des partis politiques. En outre, elles constatent que les postes de responsabilité politique traditionnellement occupés par les femmes se limitent généralement à ceux liés aux politiques en matière d'égalité des sexes, de la famille, de l'enfance ou de l'inclusion sociale et du développement. À cet égard, elles préconisent une représentation équilibrée des sexes dans les organisations des partis et les listes électorales ;
4. Saluent l'initiative de la présidente de la Chambre des représentants belge d'inviter les présidents et les délégations des chambres/parlements nationaux et du Parlement européen à signer la « Déclaration commune pour des parlements plus sensibles au genre ». Cette initiative a été présentée lors de la LXXIe session plénière de la COSAC à Bruxelles. Le texte de la « Déclaration commune pour des parlements plus sensibles au genre » correspond au chapitre « Politique en matière d'égalité des sexes et représentation des femmes et des hommes dans les parlements » de la contribution adoptée par la COSAC. La « Déclaration commune pour des parlements plus sensibles au genre » est incluse en annexe à la Déclaration conjointe des présidentes ;
5. Préconisent de promouvoir la parité dans les chambres parlementaires, tant dans l'ensemble du parlement que dans la composition de ses différents organes de direction et de fonctionnement, ainsi que dans la composition des délégations aux assemblées internationales et aux réunions statutaires pour l'adoption des accords. Les présidentes prennent note des résultats du 41e rapport semestriel sur « La représentation des femmes et des hommes dans les parlements » et se félicitent de la contribution de la LXXI COSAC adoptée à Bruxelles le 26 mars 2024;
6. Considèrent qu'il est essentiel de garantir la culture de l'égalité dans nos parlements, à travers l'approbation de plans pour l'égalité, qui répondent aux défis spécifiques des femmes dans les chambres parlementaires, en ce qui



- concerne des questions telles que la discrimination fondée sur le sexe, le harcèlement sur le lieu de travail, l'accès des femmes aux postes et aux fonctions de responsabilité, ou la conciliation de la vie personnelle et professionnelle ;
7. Condamnent les discours de haine à l'encontre des femmes parlementaires et la violence à l'égard des femmes politiques, en mettant l'accent sur la cyberintimidation et la cybercriminalité. Elles affirment que les femmes sont confrontées à deux formes de violence : la violence politique et la violence basée sur le genre. La violence à l'encontre des représentants politiques, hommes et femmes, constitue une violation grave des droits de l'homme les plus élémentaires et constitue un obstacle majeur à l'exercice des droits politiques et des libertés publiques. L'augmentation de la polarisation politique extrême dans les sociétés démocratiques s'est accompagnée d'une augmentation de la violence contre tous les représentants politiques. Mais la violence à l'égard des femmes dirigeantes en politique prend de multiples formes distinctes, allant des commentaires sexistes aux discours de haine sur les réseaux sociaux ou au harcèlement sexuel, ce qui se traduit par un stress psychologique accru dans l'exercice de leurs fonctions publiques et peut, sans doute, décourager leur participation à la vie politique. Des études montrent que les femmes occupant des postes de responsabilité politique sont « moins confiantes » dans la défense de certaines positions ;
 8. Saluent les initiatives européennes telles que la proposition législative sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui traitera spécifiquement des infractions particulières à l'encontre des dirigeantes politiques, ainsi que la proposition visant à lutter contre les discours de haine, qui abordera également cette question ;
 9. Condamnent toutes les formes de violence que les femmes subissent pour le seul motif d'être une femme. La lutte contre la violence basée sur le genre sous toutes ses formes doit être une priorité dans tous les pays de l'Union européenne ;
 10. Évoquent avec inquiétude les effets particulièrement dévastateurs des guerres et des attaques aveugles contre les femmes et les filles, victimes et survivantes de violences sexuelles lors des conflits armés, ainsi que des attaques terroristes, telles que celles qui ont pris pour cible mortellement des civils en Israël le 7 octobre 2023. En outre, elles condamnent les attaques aveugles contre la population civile d'Ukraine et de Gaza ;



CORTES GENERALES

11. Estiment nécessaire de maintenir un dialogue constant, à travers la tenue de réunions parlementaires et de débats avec la société civile, afin de pérenniser la mobilisation et les campagnes de sensibilisation en faveur des droits des femmes, et de consolider une diplomatie parlementaire engagée dans cette démarche ;
12. Mettent l'accent sur le rôle crucial du leadership des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et les efforts de consolidation de la paix. Elles appellent à la mise en œuvre immédiate de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui est un impératif stratégique pour parvenir à des accords de paix durables, inclusifs et durables et pour assurer la sécurité de tous les individus, quel que soit leur sexe. Elles soulignent la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité ;
13. Saluent, à cet égard, l'initiative de la présidente de l'Assemblée nationale française de convoquer un Sommet des présidentes des chambres basses du monde entier à Paris, les 6 et 7 mars 2024, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars ;
14. Soutiennent l'initiative de la présidente de l'Assemblée nationale de Slovaquie d'organiser une réunion des présidentes de parlement des États membres de l'Union européenne et des pays candidats, les 13 et 14 juin 2024, pour discuter de la situation des enfants à Gaza ;
15. Recommandent à la présidence espagnole de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée d'accorder une attention particulière à la question des mouvements migratoires involontaires dans une perspective de genre, en tenant compte des difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes et les filles à la suite des conflits armés et des déplacements forcés ;
16. Remercient la présidente du Congrès des députés d'Espagne d'avoir organisé ce Sommet et proposent que la prochaine Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPEU), qui se tiendra à Budapest en 2025, maintienne l'initiative initiale de la présidente de la Chambre des députés tchèque concernant l'organisation d'un précédent Sommet des présidentes de parlements.

Palma, le 21 avril 2024



ANNEXE

« Déclaration commune pour des Parlements plus sensibles au genre »

PRÉAMBULE

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

- conscient(es) de la nécessité d'éliminer les inégalités entre les genres et de promouvoir l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités pour toutes et tous afin de construire une société plus juste, plus inclusive, plus ouverte et plus respectueuse de la dignité humaine ;
- conscient(es) que l'égalité des genres est un droit fondamental et universel et que les femmes et les hommes sont égaux en dignité et en droits ;
- conscient(es) que l'égalité des genres doit être intégrée dans tous les domaines de la vie publique ;
- conscient(es) que la participation et l'implication égales des genres à la vie politique est une condition indispensable à la démocratie, au progrès social et à la bonne gouvernance.

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

- Considérant l'article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; les articles 2 et 3, § 3, alinéa 2 du Traité sur l'Union européenne ; l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; la Convention du Conseil de l'Europe, dite Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- Considérant l'adoption par l'Union Interparlementaire (UIP) en octobre 2013 de la politique d'intégration de la dimension de genre et les engagements lors de la 145ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire (UIP) qui s'est déroulée du 11 au 15 octobre 2022 à Kigali sur l'égalité des sexes et des parlements plus sensibles au genre comme moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique. Cette déclaration constitue une étape importante dans les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de



CORTES GENERALES

l'intégration de la dimension de genre dans les parlements. Elle encourage les Parlements membres de l'UIP à intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions et la société en général. Il leur est notamment recommandé d'appliquer des quotas par sexe lors des élections pour atteindre la parité dans la prise de décision politique, de veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois ainsi que l'établissement des budgets tiennent compte de la dimension de genre, de placer les populations vulnérables au centre de la mission parlementaire, et de mettre fin aux discriminations et à la violence et aux pratiques néfastes sexistes ;

- Considérant la nécessité de promouvoir l'égalité des genres dans le fonctionnement politique et administratif des Parlements des pays membres de l'Union européenne ;
- Considérant que l'on ne peut se satisfaire des avancées obtenues à ce jour au regard de l'évolution permanente de notre société.

Nous, représentantes et représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et du Parlement européen,

Saluons la promotion de la transparence au sein des institutions démocratiques à travers les statistiques sur la représentation des femmes et des hommes, par une évaluation régulière des politiques d'égalité des genres et par un rapportage sur les progrès. Ainsi, selon l'indice d'égalité entre les hommes et les femmes de l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE), l'égalité de genre dans l'Union européenne a atteint, en 2023, en moyenne 70,2 points à cet indice. L'indice d'égalité a ainsi dépassé 70 points pour la première fois, affichant une croissance de 1,6 point depuis 2022. L'augmentation du score global de l'Union européenne est la plus forte hausse d'une année à l'autre depuis la première édition de l'indice en 2013 ;

Rappelons également que selon l'EIGE, en 2023, la proportion de femmes dans les parlements nationaux de l'Union européenne est passée à 33 points (idem 2022 et 2021) ;

Saluons la déclaration de la présidence du trio d'Etats membres assurant consécutivement la présidence du Conseil de l'Union européenne (Espagne, Belgique et Hongrie) concernant l'égalité de genre, adoptée les 26 et 27 février 2024 lors de la réunion informelle des ministres de l'égalité de genre de l'Union européenne ;

Saluons le fait que le thème du genre sera également abordé dans le rapport de la Commission européenne au sujet de l'état de droit et plaidons pour que le/la Commissaire



CORTES GENERALES

européen(ne) chargé(e) de l'Égalité publie annuellement un rapport sur la représentation des femmes dans les organes de prise de décision. Ce rapport peut faire l'objet d'un échange de vues dans les parlements nationaux. Nous soulignons en effet la nécessité de promouvoir l'égalité de genre et la participation active des femmes dans les processus décisionnels, ainsi que dans les parlements nationaux ;

Sommes d'avis que les structures et le fonctionnement des parlements nationaux devraient être plus sensibles à la dimension de genre. Nous nous référons aux boîtes à outils de l'EIGE qui permettent de rendre une institution plus sensible au genre, notamment par le biais d'une auto-évaluation, d'un système de notation ou encore d'une interprétation de la sensibilité au genre d'un parlement. L'ensemble de ces étapes permet de mesurer objectivement les politiques et les interventions visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans un parlement ;

Constatons sur la base des réponses au Questionnaire pour le 41ème Rapport semestriel de la COSAC, que dans la plupart des parlements nationaux de l'Union européenne, les femmes sont minoritaires non seulement en tant que membre du parlement, mais également au niveau des postes à responsabilité et dans l'administration parlementaire ;

Nous félicitons qu'une majorité des parlements nationaux organisent déjà des aménagements spécifiques pour les membres et/ou le personnel ayant des enfants, comme des aménagements pour l'allaitement, une garderie ou la possibilité de suivre des réunions en ligne. Nous encourageons à prendre les mesures législatives ou réglementaires nécessaires permettant d'assurer l'équilibre entre la vie privée et la vie politique, quel que soit le genre ;

Nous réjouissons que près d'une assemblée nationale sur deux dispose d'une commission spécifique pour traiter les questions de genre ou traite ces questions au sein d'une ou plusieurs autres commissions ;

Nous réjouissons également que des parlements nationaux rédigent et adoptent des plans d'action sur l'égalité de genre, ainsi que des directives pour un langage sensible au genre et neutre du point de vue du genre ;

Saluons la promotion active de l'égalité des genres dans toutes les sphères de la vie politique par la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles, les organes politiques et les postes et fonctions à responsabilité. Nous reconnaissons que l'égalité des genres ne peut être atteinte que par des actions volontaristes et des politiques ciblées visant à éliminer les obstacles structurels et culturels qui limitent la participation des femmes à la vie politique ;



CORTES GENERALES

Soutenons la mise en place de mesures concrètes pour garantir un accès équitable aux fonctions politiques par la promotion de la parité des genres dans les listes électorales, les candidatures et les nominations aux postes politiques ;

Appelons à veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois, ainsi que l'établissement des budgets, tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines ;

Encourageons l'élimination des discriminations et des obstacles à la participation politique des femmes par l'adoption des politiques de promotion et de mentorat et le renforcement de l'accès à la formation politique. Ceci peut notamment passer par la création de réseaux et de plateformes permettant aux femmes de partager leurs expériences, de s'entraider et de renforcer leur voix collective ;

Encourageons la lutte contre les stéréotypes de genre en politique par la promotion d'une représentation diversifiée des femmes et des hommes, la valorisation de leurs compétences et leurs idées, et l'encouragement de leur participation active dans les débats et les prises de décision politiques. Il est nécessaire de rejeter toute forme de discrimination, de sexisme ou de harcèlement en politique et d'œuvrer à la création d'environnements politiques sûrs, respectueux et inclusifs pour tous les individus ;

Appelons à ce que soit garantie une participation égale et significative des femmes et des hommes à tous les niveaux de gouvernance par l'encouragement de leur présence dans les organes décisionnels, les commissions et les instances consultatives. De plus, un équilibre des genres dans les délégations parlementaires lors des missions à l'étranger devrait également être encouragé ;

Saluons la collaboration entre institutions parlementaires et avec les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les experts/expertes en genre pour renforcer les connaissances, échanger des bonnes pratiques et améliorer les politiques en matière d'égalité des genres en politique.



SUMMIT OF WOMEN SPEAKERS OF PARLIAMENTS

Palma, April 21, 2024

Women Speakers Joint Declaration

The Summit of Women Speakers of Parliaments took place on April 21, 2024, in Palma, within the framework of the parliamentary dimension of the Spanish Presidency of the European Union during the second half of 2023. This Conference brought together women Speakers and Deputy Speakers of the Parliaments of the European Union Member States and the European Parliament, as well as other guest countries with special partnerships with the European Union, to exchange views on women's leadership in public life. It was presided over by the Speaker of the Congress of Deputies, Ms. Francina Armengol. Special guests included Mónica Buendía, CEO and founder of StockCrowd IN, Victoria Luengo, actress and recipient of the Princess of Girona 2024 Award in the Arts Section, and Sara García Alonso, scientist and astronaut.

The women Speakers

1. Stress that Parliaments play an essential role in the defence of women's rights, furthering, drafting, adopting and overseeing the legislation that promotes public policies aimed at both formal and substantive gender equality. The struggle against the persistent discrimination of women and girls must be part of European values, focusing on challenges such as access on equal terms to higher education and to the labour market, and the fight against stereotypes and disparities in the public and private lives of all people, in online and offline spaces.
2. Affirm in their commitment to advancing gender equality the indispensable role of men, particularly their parliamentary colleagues, as allies in this collective



CORTES GENERALES

endeavor. Acknowledging the intersections of privilege and oppression and by recognizing that achieving true gender equality necessitates the active participation and support of all genders, the women Speakers underscore the importance of engaging men in challenging societal norms, dismantling stereotypes, and fostering inclusive environments.

3. State that the presence of women in social and political leadership positions provides legitimacy to public institutions and civil organizations and increases the likelihood that the interests of women shall be taken into account. However, they note with concern that women are still under-represented in all European Union countries as regards decision-making processes and within political parties. And they note that the positions of political responsibility traditionally held by women are mostly confined to those related to equal gender policies, family, childhood or social inclusion and development. In this respect they encourage a gender balanced representation in party structures and party lists in the election processes.
4. Welcome the initiative presented by the Speaker of the Belgian House of Representatives, to invite Speakers and delegations of the national Chambers/Parliaments and of the European Parliament to co-sign the "Joint Declaration for more Gender-sensitive Parliaments". This initiative has been presented at the LXXIe COSAC Plenary in Brussels. The text of the "Joint Declaration for more Gender-sensitive Parliaments" corresponds to the chapter on "Gender policy and the representation of women and men in parliament" from the adopted COSAC Contribution. The "Joint Declaration for more Gender-sensitive Parliaments" is included as an annex to the present Women Speakers Joint Declaration.
5. Advocate for the promotion of parity within parliamentary Chambers, both with respect to the number of women parliamentarians and to the membership of the different steering and functioning bodies of the Chambers, as well as the membership of delegations to international assemblies and the statutory meetings where the agreements are reached. The Women Speakers take note of the results of the 41st Bi-annual Report on "The Representation of Women and Men in Parliament" and welcome the Contribution of the LXXI COSAC, adopted in Brussels on 26 March 2024.
6. Consider it essential to guarantee the culture of equality within our Parliaments, including the adoption of Equality Plans to face the specific challenges



confronted by women in parliamentary Chambers, related to multiple and intersecting forms of discrimination such as gender discrimination, work harassment, women's access to positions and functions of responsibility or work-life balance.

7. Condemn hate speech against women parliamentarians and the violence suffered by women leaders in politics, with particular emphasis on cyber harassment and cybercrime. Affirm that women face two types of violence: political violence and violence based on gender. Violence against political representatives, despite their gender, represents a serious violation of the most basic human rights and a significant obstacle for the exercise of political rights and public freedoms. The rise of extreme political polarisation in democratic societies has come with an increasing violence against all political representatives. Violence against women political leaders takes many distinctive forms, ranging from sexist remarks to hate speech in social media or sexual harassment, which result in greater psychological stress for women in the exercise of their public functions and can be a major disincentive for their participation in politics. Several studies show that women in political positions of responsibility are "less confident" when defending certain stances.
8. Welcome European initiatives such as the legislative proposal to combat violence against women, which shall refer to cyber-harassment targeting female politicians, journalists and other well-known persons, as well as the proposal to combat hate speech, which shall likewise approach this matter.
9. Condemn all forms of violence against women and girls because of their gender. Combatting gender-based violence in all its forms must be a priority in all countries of the European Union.
10. Note with concern the particularly devastating effects of wars and indiscriminate attacks on women and girls who are victims and survivors of sexual violence during armed conflicts or terrorist attacks like the targeted and deadly violence directed at civilians in Israel on October 7, 2023. They condemn all indiscriminate attacks against the civil population of Ukraine and Gaza.
11. Consider it necessary to maintain a constant dialogue on this topic, including parliamentary meetings and discussions with civil society to sustain over time the ongoing mobilization and raising awareness on women's rights, and to consolidate parliamentary support committed to this approach.



CORTES GENERALES

12. Emphasise the crucial role of women's leadership in conflict prevention, resolution and peacebuilding efforts. Advocate for the immediate implementation of UN Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security which is a strategic imperative for achieving sustainable, inclusive and lasting peace agreements and ensuring the security of all individuals, regardless of gender. Underscore the need to integrate a gender perspective into all peace and security efforts.
13. Welcome, in this regard, the initiative of the Speaker of the French National Assembly in the sense of convening a Summit in Paris last March 6 and 7, 2024, for the women Speakers of the Lower Chambers worldwide, on the occasion of the celebration of the International Women's Day on March 8.
14. Support the initiative of the Speaker of the National Assembly of Slovenia to hold a meeting of women Speakers of Parliaments of the European Union Member States and of candidate countries, next June 13 and 14, 2024, to discuss the situation of children in Gaza.
15. Recommend that the Spanish Presidency of the Union for the Mediterranean devote particular attention to the issue of involuntary migratory flows from a gender perspective, bearing in mind the specific difficulties faced by women and girls as a result of armed conflicts and forced displacements.
16. Thank the Speaker of the Congress of Deputies of Spain for holding this Conference and encourage the next Conference of Speakers of European Union Parliaments (EUSC), to take place in Budapest in 2025, to maintain the original initiative of the Speaker of the Czech Chamber of Deputies in the sense of holding a prior Summit of Women Speakers.

Palma, April 21, 2024



ANNEX

“Joint declaration for more gender-sensitive parliaments

PREAMBLE

We, the representatives of the national parliaments of the Member States of the European Union and of the European Parliament,

- aware of the need to eliminate gender inequality and promote equal rights, responsibilities, and opportunities for all in order to build a society that is fairer, more inclusive, more open, and more respectful of human dignity;
- aware that gender equality is a fundamental and universal right, and that women and men are equal in dignity and rights;
- aware that gender equality must be integrated into all areas of public life;
- aware that equal participation and involvement of women and men in political life is a prerequisite for democracy, social progress and good governance.

We, the representatives of the national parliaments of the Member States of the European Union and of the European Parliament,

- Considering Article 8 of the Treaty on the Functioning of the European Union; articles 2 and 3, § 3, subparagraph 2 of the Treaty on European Union; article 21 of the Charter of Fundamental Rights of the European Union; the Council of Europe Convention, known as the Istanbul Convention, on preventing and combating violence against women and domestic violence;
- Considering the adoption by the Inter-Parliamentary Union (IPU) in October 2013 of the gender integration policy and the commitments made at the 145th General Assembly of the Inter-Parliamentary Union (IPU) held from 11 to 15 October 2022 in Kigali on gender equality and more gender-sensitive parliaments as drivers of change for a more resilient and peaceful world. This declaration is an important step in the progress made towards gender equality and gender mainstreaming in parliaments. It encourages IPU member parliaments to intensify their efforts to promote gender equality in institutions and society at large. In particular, it recommends that they apply gender quotas in elections in order to achieve parity in political decision-making, ensure that the drafting and



CORTES GENERALES

implementation of laws and the establishment of budgets take gender dimensions into account, place vulnerable populations at the centre of the parliamentary mission, and put an end to discrimination and gender-based violence and harmful practices;

- Considering the need to promote gender equality in the political and administrative functioning of the Parliaments of the Member States of the European Union;
- Considering that we cannot be satisfied with the progress made to date, given the constant evolution of our society.

We, the representatives of the national parliaments of the Member States of the European Union and of the European Parliament,

We welcome the promotion of transparency within democratic institutions through statistics on the representation of women and men, regular evaluation of gender equality policies and reporting on progress. According to the Gender Equality Index of the European Institute for Gender Equality (EIGE), gender equality in the European Union reached an average of 70.2 points in 2023. This means that the Equality Index has exceeded 70 points for the first time, showing a growth of 1.6 points since 2022. The increase in the European Union's overall score is the biggest year-on-year rise since the first edition of the Index in 2013;

We also point out that according to the EIGE, in 2023, the proportion of women in the national parliaments of the European Union has risen to 33 points (idem 2022 and 2021);

We welcome the declaration by the presidency of the trio of Member States holding the consecutive presidency of the Council of the European Union (Spain, Belgium and Hungary) on gender equality, adopted on 26 and 27 February 2024 at the informal meeting of EU gender equality ministers;

We welcome the fact that the gender issue will also be addressed in the European Commission's report on the rule of law and call for the European Commissioner for Equality to publish an annual report on the representation of women in decision-making bodies. This report could be the subject of an exchange of views in the national parliaments. We stress the need to promote gender equality and the active participation of women in decision-making processes, as well as in national parliaments;



We consider that the structures and functioning of national parliaments should be more gender-sensitive. We refer to the EIGE toolboxes that can be used to make an institution more gender-sensitive, in particular by means of a self-assessment, a rating system or an interpretation of a parliament's gender sensitivity. Taken together, these steps make it possible to objectively measure the policies and interventions aimed at strengthening equality between women and men in a parliament;

We note that, based on the replies to the Questionnaire for the 41st COSAC Biannual Report, in most of the national parliaments of the European Union, women are in the minority, not only as members of parliament, but also in positions of responsibility and in the parliamentary administration;

We welcome the fact that a majority of national parliaments already organise specific arrangements for members and/or staff with children, such as breastfeeding facilities, childcare, or the possibility of following meetings online. We encourage the necessary legislative or regulatory measures to be taken to ensure a balance between private and political life, regardless of gender;

We welcome the fact that almost one in two national assemblies has a specific committee to deal with gender issues or deals with these issues within one or more other committees;

We also welcome the fact that national parliaments are drafting and adopting action plans on gender equality, as well as guidelines for gender-sensitive and gender-neutral language;

We welcome the active promotion of gender equality in all spheres of political life through the balanced representation of women and men in decision-making bodies, political organs, and positions of responsibility. We recognise that gender equality can only be achieved through proactive actions and targeted policies aimed at eliminating structural and cultural barriers that limit women's participation in political life;

We support the introduction of concrete measures to ensure equitable access to political office by promoting gender parity in electoral lists, candidacies and appointments to political positions;

We call for the gender dimension to be taken into account, in all areas, when drafting and implementing legislation and when drawing up budgets;

We encourage the elimination of discrimination and obstacles to women's political participation through the adoption of promotion and mentoring policies and reinforcing access to political training. This may include the creation of networks and platforms



CORTES GENERALES

enabling women to share their experiences, help each other, and strengthen their collective voice;

We encourage the fight against gender stereotypes in politics by promoting a diverse representation of women and men, valuing their skills and ideas, and encouraging their active participation in political debates and decision-making. It is necessary to reject all forms of discrimination, sexism or harassment in politics and to work towards the creation of safe, respectful, and inclusive political environments for all individuals;

We call for equal and meaningful participation of women and men at all levels of governance by encouraging their presence in decision-making bodies, committees and consultative bodies. In addition, gender balance in parliamentary delegations on missions abroad should also be encouraged;

We welcome the collaboration between parliamentary institutions and with civil society organisations, research institutes and gender experts to strengthen knowledge, exchange good practice, and improve policies on gender equality in politics.”

II. — CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE - CONCLUSIES VAN HET VOORZITTERSCHAP



CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Palma, 21-23 avril 2024

Conclusions de la présidence

La Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPEU) s'est tenue du 21 au 23 avril 2024 à Palma, dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence espagnole de l'Union européenne au second semestre 2023. Cette conférence a réuni les présidents, ou leurs représentants, des parlements des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et des pays invités ayant des liens particuliers avec l'Union européenne. Elle a été inaugurée par Sa Majesté le Roi d'Espagne et présidée par la Présidente du Congrès, Mme. Francina Armengol, et par le Président du Sénat, M. Pedro Rollán.

Les Présidents des parlements ont participé aux différentes séances de travail et se sont montrés intéressés par les questions débattues au cours de la conférence. Toutefois, il convient de rappeler que, conformément à l'article 5.1 des Directives de Stockholm, certains présidents ne peuvent pas être directement liés à des déclarations politiques de fond et on ne peut donc pas conclure qu'ils acceptent pleinement toutes les déclarations contenues dans les conclusions de la Conférence, qui sont adoptées, comme il est d'usage, en tant que conclusions de la présidence.

Les présidents saluent l'initiative de la présidente du Congrès espagnol d'avoir organiser un précédent Sommet des présidentes de parlement, le 21 avril 2024, conformément à l'engagement pris lors de la dernière Conférence des présidents des parlements de l'UE, qui s'est tenue à Prague, les 24 et 25 avril 2023.



CORTES GENERALES

I. L'autonomie stratégique de l'Union européenne face aux nouveaux défis pour les démocraties libérales à l'époque des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle et en matière de politique étrangère et de défense : l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et le conflit au Moyen-Orient

Les Présidents

1. Soulignent que l'Union européenne a été confrontée, ces dernières années, à une crise multidimensionnelle qui a mis en évidence la vulnérabilité de l'Europe dans sa capacité à répondre aux menaces et aux conflits internationaux ;
2. Considèrent qu'il est essentiel de continuer à soutenir le concept d'autonomie stratégique ouverte de l'Union européenne pour se doter d'une capacité autonome de réponse aux crises et de résolution des conflits internationaux sur le sol européen ou à proximité, ou ayant des conséquences directes sur la sécurité et les intérêts de l'Union européenne, tout en continuant à compter sur nos partenaires. Gardant à l'esprit que l'objectif explicite de l'Union européenne est de promouvoir la paix, ils affirment que l'autonomie stratégique doit permettre à l'Union européenne d'agir en tant qu'acteur mondial d'importance géopolitique dans le cadre du multilatéralisme et des relations internationales ;
3. Réitèrent leur condamnation de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations unies, et soutiennent le maintien des sanctions adoptées par l'Union européenne en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie et à l'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijjia et Kherson, des sanctions visant à affaiblir les fondements de l'économie russe et à la priver de technologies et de marchés clés, afin de saper considérablement sa capacité à poursuivre la guerre ;
4. Se félicitent de la tenue du deuxième Sommet parlementaire de la Plateforme internationale pour la Crimée, organisé conjointement par la République tchèque et par l'Ukraine à Prague en 2023, en tant qu'outil de consolidation des efforts interparlementaires pour la libération de la Crimée et de la ville de Sébastopol, ainsi que pour le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ;
5. Tout en respectant la politique de sécurité et de défense de certains États membres, ils s'engagent à continuer d'apporter à l'Ukraine tout type d'aide (humanitaire, militaire et de reconstruction), dans le but d'atténuer les



conséquences humanitaires de la guerre et de permettre à l'Ukraine de se défendre légitimement contre l'agresseur russe, y compris face aux attaques continues et aveugles contre des cibles civiles en violation du droit international humanitaire ;

6. Affirment que l'action commune de l'Union européenne face aux crises provoquées par la guerre en Ukraine et par la pandémie de COVID-19, avec la rupture des chaînes d'approvisionnement alimentaire et énergétique, a accéléré la réflexion au niveau européen sur la nécessité d'une autonomie stratégique, qui transcende les domaines de la sécurité et de la défense, dans le but de réduire la dépendance stratégique de l'économie européenne vis-à-vis de régimes non démocratiques en ce qui concerne l'approvisionnement en produits de première nécessité, en matières premières, en denrées alimentaires de base, en produits essentiels, en médicaments et en produits technologiques. La science, la technologie, le commerce, les données et l'investissement se sont transformés en des sources et des instruments de pression politique internationale. Face à cette réalité, l'Union européenne doit renforcer son autonomie industrielle, agricole, énergétique, financière et technologique afin que de nouvelles dépendances ne soient pas créées et afin que les dépendances existantes soient donc réduites ;
7. Reconnassent le rôle crucial du développement des connexions énergétiques transfrontalières entre les pays de l'UE et leurs voisins en améliorant la stratégie et l'autonomie énergétique de l'UE, ce qui devrait non seulement garantir l'approvisionnement énergétique et la résilience, mais aussi favoriser la coopération et la solidarité ;
8. Considèrent qu'une plus grande autonomie stratégique devrait être ouverte et fondée sur la diversification des chaînes d'approvisionnement, ainsi que sur une plus grande coopération avec d'autres partenaires, dans le but de renouveler nos relations commerciales avec les pays des régions d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Indopacifique, et de renforcer nos relations avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs. L'autonomie stratégique de l'Union ne pourra être établie à long terme que si des partenariats sont créés avec des pays qui partagent les valeurs et les principes démocratiques de l'UE ;
9. Tout en respectant la politique de sécurité et de défense de certains États membres, ils considèrent également que cette autonomie stratégique doit être comprise comme complémentaire du lien transatlantique et de la nécessaire



CORTES GENERALES

coopération entre l'Union européenne et l'OTAN, conformément aux dispositions de la Stratégie globale de l'Union européenne de 2016 et de la Boussole stratégique approuvée par l'Union européenne en 2022. La coopération entre l'UE et l'OTAN devrait être fondée sur les principes d'inclusion, de réciprocité, de transparence, d'ouverture mutuelle et d'autonomie dans la prise de décision des deux organisations ;

10. Considèrent que, pour parvenir à l'autonomie stratégique européenne, il est essentiel d'assurer des investissements suffisants dans les capacités militaires des États membres afin de contribuer à la dissuasion et à la défense collectives. À cet égard, la mise en œuvre d'initiatives concrètes telles que la Coopération structurée permanente (CSP), l'Examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) ou le Fonds européen de défense sont cruciales. Et ils s'engagent en faveur de la réindustrialisation, en favorisant le développement d'industries et de technologies européennes stratégiques. De cette manière, l'Union s'assure que les investissements dans la défense servent également à acquérir son autonomie industrielle et technologique et ont un impact positif sur l'économie, la société et l'emploi des États membres de l'Union européenne ;
11. Soulignent que l'Union européenne a développé différents types de missions et d'opérations, qui se complètent et permettent de construire l'approche globale caractéristique de la gestion des crises qui est devenue l'image de marque de la stratégie européenne, avec un accent particulier sur la stabilisation des pays et régions du voisinage. Ces missions comprennent à la fois le déploiement de la force militaire, les tâches de formation ou la mise en place de structures et de capacités stables nécessaires pour permettre aux États faibles ou défaillants de lutter seuls contre le fléau du terrorisme. À cet égard, il convient de souligner l'objectif fixé par la Boussole stratégique de l'Union européenne de se doter de son propre instrument militaire, afin que l'Union puisse agir en défense de la sécurité de ses citoyens, de ses intérêts et de ses valeurs démocratiques, à travers le développement d'une capacité de déploiement rapide avec un effectif prévu de 5 000 militaires, en cas de situations de crise ;
12. Réclament conjointement la déclaration d'une pause humanitaire immédiate à Gaza, respectée par toutes les parties, conduisant à un cessez-le-feu soutenable et durable conformément aux résolutions 2712, 2720 et 2728 du Conseil de sécurité, et à l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin, à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza,



CORTES GENERALES

soulignant la crise humanitaire et les effets dévastateurs de la guerre sur les civils, en particulier sur les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes âgées, et ils exhortent les États membres de l'UE et les pays candidats à contribuer à l'initiative « Amalthia ». Ils condamnent toutes les actions terroristes, y compris l'attaque brutale et aveugle du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, et reconnaissent le droit de l'État d'Israël à se défendre, conformément au droit international et au droit international humanitaire. Ils exigent la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, ainsi que la garantie d'une aide humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux, entre autres. En outre, ils exigent que les parties respectent les engagements qu'elles ont pris en vertu du droit international à l'égard de tous les détenus, y compris le retour des dépouilles des personnes enlevées décédées ou assassinées. Ils appellent à la relance du processus de paix israélo-palestinien afin de promouvoir la recherche d'une solution juste et durable fondée sur la solution à deux États face à la crise au Moyen-Orient ;

13. Reconnait l'urgence d'une action déterminée pour lutter efficacement contre l'antisémitisme, qui s'est nettement intensifié en Europe depuis les attentats du 7 octobre 2023 ;
14. Condamne fermement les attaques injustifiées de l'Iran contre Israël les 13 et 14 avril, qui conduisent à une escalade sans précédent des hostilités et constituent un grave danger pour la sécurité régionale. Ils exhortent l'Iran et ses partenaires dans la région à faire preuve de retenue pour éviter une nouvelle escalade ou provocation. Ils appellent l'UE à réitérer son engagement en faveur de la sécurité d'Israël et de la désescalade, en maintenant un contact étroit avec toutes les parties ;
15. S'engage à collaborer activement avec l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée pour contribuer à la résolution des conflits dans la région méditerranéenne, avec une attention particulière à la promotion d'une coopération efficace en matière de migration régulière, à travers la signature d'accords de recrutement à la source, et à la recherche d'une solution juste et adéquate¹ à la migration illégale et au trafic d'êtres humains ;

¹ Selon l'Assemblée nationale hongroise, le trafic d'êtres humains qui soutient l'immigration illégale est un crime et doit être combattue par des mesures pénales.

**CORTES GENERALES**

16. Notent avec inquiétude la montée de l'extrémisme et le réveil de l'autoritarisme ;
17. Mettent en garde contre la désinformation générée par les réseaux sociaux et du risque que présentent les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle au détriment de la démocratie et des droits de l'homme si elles favorisent la restriction des libertés fondamentales, spécialement des libertés politiques. À cet égard, il est essentiel de faire progresser l'éducation aux médias et la pensée critique pour relever les défis posés par les « fausses nouvelles », la mésinformation et la désinformation ;
18. Mettent en garde contre la distorsion de la réalité à partir de laquelle les citoyens doivent prendre des décisions dans les processus électoraux, à travers les outils utilisés par les réseaux sociaux. Les Présidents s'engagent dans la transformation numérique pour faire face à des défis tels que la cybersécurité, la cybercriminalité, l'accès à une infrastructure 5G sécurisée, la désinformation ou encore l'intelligence artificielle. Ils se félicitent de l'adoption du nouveau règlement sur les marchés numériques et du règlement sur les services numériques de l'Union européenne. Enfin, les Présidents saluent l'engagement européen en faveur d'une réglementation internationale en matière d'intelligence artificielle et encouragent l'Europe à se réaffirmer en tant qu'acteur actif dans le développement de l'intelligence artificielle ;
19. Soulignent le rôle essentiel des parlements nationaux et du Parlement européen dans la vie démocratique de l'Union européenne étant donné qu'ils assurent la légitimité des actions de l'Union et donnent une voix aux citoyens européens ; et ils exhortent les citoyens européens à participer activement à la construction de l'avenir de l'Europe, en exerçant leur droit de vote lors des prochaines élections européennes, qui se dérouleront du 6 au 9 juin 2024.



II. Le renforcement de l'Union européenne d'un point de vue économique et social : les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et la consolidation de l'Union économique et monétaire dans le cadre de l'élargissement futur, des droits sociaux et des défis environnementaux et du changement climatique

Les Présidents

20. Se félicitent de l'accord politique unanime des 27 États membres sur la réforme du cadre de gouvernance économique de l'Union européenne intervenu en décembre 2023, suivi de l'accord provisoire du 9 février 2024 entre le Parlement et le Conseil dans le cadre des négociations interinstitutionnelles sur une coordination efficace des politiques économiques et une surveillance budgétaire multilatérale (règlement « volet préventif ») avec effet à partir de la planification budgétaire 2025, qui assure une réduction durable du déficit et de la dette, en favorisant la conception de politiques budgétaires contracycliques, avec une protection spéciale pour les investissements dans les quatre domaines prioritaires pour l'avenir de l'Union européenne (vert, numérique, social et de défense) et un mécanisme transitoire pour compenser l'augmentation du coût de la dette résultant de la hausse rapide des taux d'intérêt, ainsi qu'un certain nombre de garanties supplémentaires en ce qui concerne les prêts et les investissements dans le cadre des plans de relance et de résilience *Next Generation*. Les Présidents soulignent que l'application de l'accord politique devra permettre d'accroître la compétitivité de l'UE ;
21. Estiment que l'accord conclu donnera aux pays un meilleur contrôle sur leur rythme d'ajustement, avec de nouvelles règles de discipline budgétaire plus simples et plus équilibrées, adaptées à la réalité post-pandémique, afin de réduire la dette d'une manière compatible avec la relance de l'investissement et la croissance inclusive ;
22. Reconnaissent qu'à l'heure actuelle, dans le cadre de l'Union économique et monétaire, l'Union européenne est confrontée à deux défis fondamentaux : l'achèvement de l'union bancaire et le développement de l'union des marchés des capitaux (UMC). Parmi les principaux objectifs de l'union bancaire figurent le projet de règlement et de directive sur les exigences de fonds propres, ainsi que le paquet sur la gestion des crises et la garantie des dépôts. Dans le cadre de l'UMC, il convient de souligner des propositions telles que la directive et le



CORTES GENERALES

règlement sur les marchés d'instruments financiers, la directive sur les fonds d'investissement alternatifs, le règlement et la directive sur l'infrastructure des marchés européens de compensation et le paquet de stratégies d'investissement de détail ;

23. Se félicitent de l'accord convenu à l'occasion du Conseil européen extraordinaire du 1^{er} février 2024, pour un montant total de 50 milliards d'euros, dans le but de mettre en place la facilité pour l'Ukraine 2024-2027 (qui comprend 30 milliards d'euros sous forme de prêts et 17 milliards d'euros sous forme d'aide non remboursable), à condition que l'Ukraine élabore un plan de réforme et d'investissement et maintienne les exigences de l'Union européenne en matière de mécanismes démocratiques, d'État de droit et des droits de l'homme² ;
24. Rappelent la nécessité de créer de nouvelles et véritables ressources propres pour permettre à l'Union européenne de financer ses priorités en matière de climat, de développement numérique et de défense, ainsi que de répondre aux besoins de financement du plan *Next Generation EU* à partir de 2028, conformément à l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ;
25. Ils considèrent le processus d'élargissement comme un processus fondé sur le mérite qui, compte tenu des conditions « géostratégiques » actuelles et conformément à la déclaration de Grenade, devrait contribuer à renforcer notre continent et à promouvoir la paix, à condition que les exigences d'appartenance à une communauté de valeurs fondée sur le respect de l'État de droit et à un marché intérieur fondé sur la confiance mutuelle soient remplies. Les Présidents sont satisfaits de l'ouverture des négociations avec l'Ukraine et la Moldavie, car elle représente un soutien politique important dans le contexte difficile de l'agression russe contre l'Ukraine. Réaffirmant leur attachement à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, les Présidents se félicitent des progrès accomplis dans le processus d'intégration des Balkans occidentaux, qui est progressif, réversible et fondé sur le mérite, et les exhortent à effectuer les réformes crédibles et essentielles en attente. Ils se félicitent de la décision prise en mars 2024 par le Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine et notent que la Géorgie

² L'Assemblée nationale hongroise appelle au respect des droits des minorités nationales.



conserve le statut de candidat à la condition qu'elle respecte un certain nombre de recommandations ;

26. Soutiennent la nécessité de travailler dans les mois à venir à la composition d'un nouvel agenda stratégique pour la période 2024-2029 à l'horizon du processus d'élargissement, abordant des questions telles que la réforme des politiques de l'Union européenne, la gestion de ses budgets ou d'éventuelles réformes institutionnelles ;
27. Reconnaissent l'importance de l'économie sociale dans l'Union européenne, qui comprend environ 2,8 millions d'organisations, telles que des coopératives, des fondations ou des associations, qui génèrent entre 6 % et 8 % du PIB de l'UE et contribuent à plus de 13 millions d'emplois dans l'économie, soit 6,3 % de la main-d'œuvre ;
28. Se félicitent de l'adoption par le Conseil de l'Union européenne, le 9 octobre 2023, de sa première recommandation sur l'économie sociale, dans le but de promouvoir l'inclusion sociale et l'accès au marché du travail des personnes qui exercent ce type d'activité ;
29. Affirment que l'approfondissement des droits sociaux, conformément à la législation et aux pratiques des États membres, est une condition nécessaire de la démocratie. Et ils s'engagent à inclure la politique environnementale dans les politiques de justice sociale ;
30. Considèrent qu'il est essentiel de maintenir une ligne stratégique à long terme dans le domaine de la sécurité énergétique, avec l'objectif de la décarbonation progressive de tous les secteurs de l'économie, de la réduction de la dépendance vis-à-vis des pays tiers en dehors de l'Union européenne, de la diversification des sources d'approvisionnement et de la promotion des énergies renouvelables et propres pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement, tout en prenant compte des intérêts des citoyens et des entrepreneurs européens ;
31. S'engagent en faveur d'une transition écologique juste et équilibrée, qui doit être conciliée avec une politique agricole commune capable de garantir notre souveraineté et notre sécurité alimentaires, et avec une politique industrielle forte destinée à faire de l'Union européenne une puissance industrielle réellement compétitive, et qui doit également être liée à des programmes d'emploi, de requalification et de réindustrialisation, et à la récupération des



CORTES GENERALES

zones dégradées. Les Présidents estiment que l'Union européenne devrait lier sa sécurité et son développement économique durable à la préservation de la biodiversité, à la conservation et à la protection des zones naturelles et à la restauration des zones terrestres et marines, ouvrant la voie à la mise en place d'un cadre international juridiquement contraignant pour l'élimination de la pollution plastique, conformément à la stratégie de l'Union européenne en matière de plastiques.

III. Coopération parlementaire et développement de la démocratie : l'IPEX (Échange européen d'informations de l'UE) et la Charte sur le rôle du parlementarisme dans une démocratie effective

Les Présidents

32. Déclarent que les parlements sont l'un des piliers institutionnels de la démocratie représentative et de l'État de droit. En tant que chambres directement élues par le peuple, elles sont au cœur de la démocratie et doivent être associées à tous les processus décisionnels, ainsi qu'aux processus de contrôle du gouvernement. Les parlements reflètent et garantissent le pluralisme politique qui est à la base du soutien social et de la légitimité démocratique des institutions de l'État ;
33. Sont attachés au renforcement des parlements en tant qu'aspect clé de la stratégie internationale pour l'évolution de la démocratie. Un Parlement fort et efficace contribue à la stabilité politique, à la sécurité et à la capacité de défense, au développement économique et à la qualité de vie des citoyens ;
34. Estiment qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité des parlements à relever un certain nombre de défis stratégiques mondiaux, en mettant l'accent sur la participation politique des femmes et des jeunes ;
35. Prennent note des conclusions du Sommet des présidentes qui s'est tenu le 21 avril 2024 à Palma, avant le CPPEU, et à cet égard, considèrent qu'il est nécessaire de promouvoir à tous les niveaux un engagement ferme en faveur d'une politique durable d'éradication de la violence basée sur le genre. La lutte contre tous les actes de violence à l'égard des femmes doit être une priorité tant au niveau de l'Union européenne que dans les États membres ;
36. Prennent note de la « Déclaration commune pour des parlements plus sensibles au genre », une initiative de la présidente de la Chambre des représentants



CORTES GENERALES

- belge, et s'engagent³ à continuer à promouvoir cette initiative dans tous les parlements nationaux et au Parlement européen en vue de parvenir à des parlements plus sensibles au genre ;
37. Reconnaissent que l'intégration des femmes dans le monde du travail a conduit à l'un des changements sociaux les plus profonds de ce siècle, et ce fait exige une nouvelle forme de coopération entre les femmes et les hommes pour atteindre une répartition équilibrée des responsabilités dans la vie professionnelle et privée, ainsi que la réduction de l'écart salarial. Les Présidents estiment qu'il est essentiel de promouvoir l'égalité des chances au travail, tant pour les hommes que pour les femmes ;
38. S'engagent à soutenir l'agenda européen de la culture de 2018, étant donné que la protection de la culture et la compréhension de son importance dans la construction d'une société égalitaire permettent de protéger la démocratie, les droits et libertés fondamentaux et l'État-providence ;
39. Reconnaissent que l'éradication de la pauvreté est le plus grand défi mondial auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui. Et ils s'engagent à promouvoir davantage l'éducation, la culture et la science en tant que principaux instruments de lutte contre les inégalités sociales et le risque de pauvreté ;
40. Estiment qu'il est nécessaire de défendre la pluralité linguistique de l'Union européenne, comprise comme l'un de nos grands héritages communs, et que, conformément aux principes et aux règles contenus dans les Constitutions des États membres, les langues minoritaires doivent être promues, dans tous les domaines de la vie, y compris dans la sphère parlementaire ;
41. Considèrent que les parlements de l'Union européenne, et bien d'autres, s'impliquent de plus en plus dans la diplomatie parlementaire et l'appui technique au renforcement des parlements du monde entier, car le soutien entre pairs est le moyen le plus efficace de partager les leçons apprises et de transférer les connaissances aux parlements qui sont encore en développement, ce qui, par conséquent, conduira à une démocratie plus forte dans le monde entier ;
42. Se félicitent des conclusions sur l'IPEX adoptées lors de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne qui s'est tenue à Madrid le 29 janvier 2024. Ils remercient le Parlement tchèque pour le travail accompli au cours de la dernière année de sa présidence du Conseil d'administration de l'IPEX et pour avoir accueilli la réunion annuelle des correspondants de l'IPEX en 2023.

³ L'Assemblée nationale hongroise, conformément au deuxième alinéa du préambule des conclusions de la présidence, n'est pas en mesure de prendre un tel engagement.



CORTES GENERALES

Ils invitent les pays qui ont obtenu le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne à rejoindre le réseau IPEX, dans l'attente d'une future coopération constructive. Enfin, ils demandent à la future présidence espagnole du Conseil d'administration de l'IPEX de travailler activement à la mise en œuvre et à l'élaboration du plan de travail pour la période 2024-2026 ;

43. Remercient le Sénat belge d'avoir accepté d'employer officiellement le responsable d'information de l'IPEX, le Parlement européen d'avoir fourni des ressources financières et humaines pour le développement et l'exploitation du site web, et le Parlement italien d'avoir proposé d'accueillir la prochaine conférence des utilisateurs d'IPEX en 2024 ;
44. Saluent les efforts des présidents qui ont participé au dernier Sommet de León, pour commémorer la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin 2023, qui ont prévenu sur la nécessité de se souvenir des origines du parlementarisme afin de comprendre le profond changement social qu'il a entraîné dans l'organisation des sociétés médiévales, de revendiquer son importance pour le développement constitutionnel ultérieur de toutes les démocraties modernes et de prendre conscience de la raison d'être de la démocratie car il s'agit du meilleur système d'organisation possible face aux solutions faciles de l'autoritarisme ;
45. Prennent note de l'initiative visant à élaborer une « Charte sur le rôle du parlementarisme dans une démocratie efficace », qui définit les principes fondamentaux et les éléments clés du parlementarisme moderne, inhérent à une démocratie libérale, en tenant dûment compte des conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'UE qui s'est tenue à Prague les 24 et 25 avril 2023 et la Déclaration de León sur le parlementarisme adoptée lors du Sommet de León pour commémorer la Journée internationale du parlementarisme du 30 juin au 1er juillet 2023 à León ;
46. Prennent acte du projet de « Charte sur le rôle des parlements dans une démocratie libérale effective » élaboré par le vice-président du Parlement européen, Othmar Karas, et s'engagent à promouvoir davantage le parlementarisme moderne, par exemple en organisant des débats dans tous les parlements nationaux et au Parlement européen sur le renforcement du parlementarisme dans la démocratie européenne, pour laquelle la Charte proposée pourrait servir de base ; ces réflexions pourraient être menées avant la fin de l'année 2024 afin d'avancer ensemble et de réfléchir à de nouvelles



façons de renforcer le parlementarisme moderne dans une démocratie efficace,
en vue de notifier les résultats à la prochaine Conférence des présidents des
parlements de l'UE qui se tiendra en 2025.

Palma, le 23 avril 2024



CONFERENCE OF SPEAKERS OF EUROPEAN UNION PARLIAMENTS

Palma, April 21-23, 2024

Presidency Conclusions

The Conference of Speakers of European Union Parliaments (EUSC) took place from April 21 to 23, 2024, in Palma, within the framework of the parliamentary dimension of the Spanish Presidency of the European Union during the second half of 2023. This Conference brought together Speakers, or their representatives, of EU Member States Parliaments and the European Parliament, EU candidate countries and guest countries with special partnerships with the European Union. It was inaugurated by His Majesty the King of Spain and presided over by the Speaker of the Congress of Deputies, Ms. Francina Armengol, and the Speaker of the Senate, Mr. Pedro Rollán.

Speakers took part in the different working sessions and showed their interest in the matters discussed in the Conference. However, it is to be noted that, pursuant to article 5 (1) of the Stockholm Guidelines, some Speakers cannot directly associate themselves with substantive political statements and therefore should not be seen as fully endorsing all statements included in these Conference Conclusions, which, as customary, are adopted as Presidency Conclusions.

The Speakers welcome the initiative of the Speaker of the Congress of Deputies of holding the prior Conference of Women Speakers on April 21, 2024, following the commitment undertaken in the Conference of EU Speakers held in Prague on April 24 and 25, 2023.



I. The Strategic Autonomy of the European Union faced with the new challenges for liberal democracies in times of social media and artificial intelligence as regards foreign and defence policy: the illegal invasion of Russia against Ukraine and the conflict in the Middle East

The Speakers

1. Stress that during these last years the European Union has been faced with a multidimensional crisis which has exposed Europe's vulnerability in its capacity to respond to international threats and conflicts.
2. Consider it essential to continue promoting the concept of the open strategic autonomy of the European Union, enabling it to attain an autonomous capacity in terms of responding to crises and international conflicts, both as regards those taking place on European soil and in its vicinity or which may have direct consequences on the security and interests of the European Union, while continuing to rely on its partners. Bearing in mind that the declared aim of the European Union is to promote peace, they affirm that strategic autonomy shall allow the EU to act as a global actor with geopolitical relevance, within the framework of multilateralism and international relations.
3. Reiterate their condemnation of Russia's illegal aggression of Ukraine which represented a blatant violation of international law and the United Nations Charter, and endorse the continuation of sanctions adopted by the EU, in the response to Russia's war of aggression and the illegal annexation of Ukraine's Donetsk, Luhansk, Zaporizhzhia and Kherson regions designed to weaken Russia's economic base, depriving it of critical technologies and markets and significantly curtailing its ability to wage war.
4. Welcome the holding of the Second Parliamentary Summit of the International Crimea Platform, jointly organized by the Czech Republic and Ukraine in Prague in October 2023, as a tool aimed at consolidating inter-parliamentary efforts for the liberation of Crimea and the town of Sevastopol, and the restoration of Ukraine's territorial integrity.
5. While respecting the security and defence policy of certain Member States, advocate for the continuation of the provision of all types of support to Ukraine (humanitarian, military and for the reconstruction) with a view to alleviating the humanitarian consequences of the war, and for Ukraine to be able to legitimately



CORTES GENERALES

defend itself from the Russian invader, including its continuous and indiscriminate attacks against civil targets in violation of international humanitarian law.

6. Declare that the joint action of the European Union faced with the crises caused by the war in Ukraine the COVID -19 pandemic, with the rupture of the food and energy supply chains, has accelerated the reflection at European level on the need for a strategic autonomy beyond security and defence, including the reduction of the European economy's strategic dependencies on non-democratic regimes as regards the supply of basic necessities, raw materials, basic foodstuff, essential products, medicines and technological products. Science, technology, trade, data and investments are becoming sources and instruments for international political pressure. In the face of this reality, the European Union must strengthen its industrial, agricultural, energy, financial and technological autonomy, so as not to establish new dependencies while reducing current ones.
7. Recognize the crucial role of developing cross-border energy connections between the EU and neighboring countries in enhancing the EU's strategic and energy autonomy which will not only secure energy supply and resilience but also foster cooperation and solidarity.
8. Consider that a greater strategic autonomy must have an open nature and be based on the diversification of supply chains and a closer cooperation with other partners, promoting the revamping of our trade relations with countries in Asia, Africa, Latin America and the Caribbean and the Indo Pacific, as well as enhancing our relations with other partners who share the same values. Strategic autonomy of the Union can only be long term if partnerships are held with countries sharing the EU's democratic values and principles.
9. While respecting the security and defence policy of certain Member States, consider, furthermore, that this strategic autonomy must be understood as complementary to the transatlantic link and the necessary cooperation between the European Union and NATO, pursuant to the terms of the 2016 Global Strategy of the European Union and the Strategic Compass adopted by the European Union in 2022. EU-NATO cooperation should be based on the principles of inclusiveness, reciprocity, transparency, mutual openness and decision-making autonomy of the two Organisations.



10. Express their opinion that to achieve European strategic autonomy, it is essential to ensure sufficient investment to the military capabilities of the Member States that will contribute to collective deterrence and defence. In this sense, the implementation of specific initiatives such as the Permanent Structured Cooperation (PESCO), Coordinated Annual Review on Defence (CARD) or the European Defence Fund is crucial. They show their support to reindustrialization, promoting to this end the development of European strategic industries and technologies. This way, it is ensured that the investment in defence shall also contribute to obtain industrial and technological autonomy which, in turn, shall have a positive impact on economy, society and employment in the EU Member States.
11. Underline that the European Union has developed multiple types of missions and operations, which complement each other and thus achieve the characteristic comprehensive approach to crisis management that has become a hallmark of the European strategy, with a special focus on stabilising the Neighbourhood countries and regions. These missions cover both those which entail the deployment of military forces, and those focused on training tasks or on the building of the necessary stable structures and capacities to allow weak or failed States to fight the plague of terrorism on their own. In this sense, the goal set by the Strategic Compass for the European Union to equip itself with its own military instrument, enabling the Union to act in the defence of the security of its citizens, its interests, and its democratic values, developing to such end a rapid deployment capability of up to 5,000 troops to respond to different types of crises, becomes particularly relevant.
12. Make a joint call for an immediate humanitarian pause respected by all parties leading to a lasting sustainable ceasefire in Gaza, in accordance with Security Council resolutions 2712, 2720, and 2728, and for rapid, safe and unimpeded access of humanitarian aid directly to the civilian population in need, in and throughout the Gaza Strip, stressing the humanitarian crisis and the devastating effect of war on civilians, particularly on women, children, disabled and elderly people, and they urge EU member states and candidate countries to contribute to the “Amalthia” initiative. They condemn all terrorist actions, including the Hamas brutal and indiscriminate attack on Israel on 7 October 2023, and recognise the right of the State of Israel to defend itself in line with international law and international humanitarian law. They demand the immediate and



CORTES GENERALES

unconditional release of all hostages, as well as ensuring humanitarian access to address their medical and other humanitarian needs, and further demand that the parties comply with their obligations under international law in relation to all persons they detain, including the release of the remains of those hostages who have been killed or died. They urge reactivation of the Israeli - Palestinian peace process to support the search for a just and lasting comprehensive two-state solution to the crisis in the Middle East.

13. Recognise the urgent need to take decisive action to effectively combat anti-Semitism, which has risen significantly in Europe since the attacks on October 7, 2023.
14. Strongly condemn the unjustified attacks of Iran against Israel on April 13/14 which constitutes an unprecedented escalation and severe threat to regional security. Call upon Iran and its proxies in the region to refrain from any further escalation and provocation. And call on the EU to reiterate its commitment to the security of Israel and to de-escalation in close contact with all sides.
15. Commit themselves to actively cooperate with the Parliamentary Assembly of the Union for the Mediterranean, and to contribute to the resolution of conflicts in the Mediterranean region, with particular emphasis on promoting an effective cooperation in the field of legal migration, including recruitment agreements at countries of origin, and on the search for a fair and adequate¹ solution to illegal migration and human trafficking.
16. Note with concern the increase of extremism in many countries and the awakening of authoritarianism.
17. Warn about the disinformation in social media and about the risk of new technologies and artificial intelligence being used to undermine democracy and human rights and to restrict fundamental freedoms especially against women politicians. Advancing media literacy and critical thinking to address the challenges posed by fake news, misinformation and disinformation, is essential in this regard.
18. Warn about the citizens' trend to position themselves in electoral processes as a result of the use of certain tools by social media. They support digital transformation to face challenges such as cybersecurity, cybercrime, access to a safe 5G infrastructure, disinformation, and artificial intelligence. They welcome

¹ According to the Hungarian National Assembly the human trafficking supporting illegal migration is a crime and should be addressed by criminal law measures.



the adoption of the new Digital Markets Act and the Digital Services Act of the European Union. They express their support to Europe's commitment to the international regulation of artificial intelligence and encourage it to assert itself as an active participant in the development of artificial intelligence.

19. Underline the central role played in the democratic life of the European Union by the national parliaments and the European Parliament which guarantee the legitimacy of EU's actions and make the voice of its citizens heard; and they call on European citizens to actively participate in shaping the future of Europe by exercising their right to vote in the incoming European elections which will take place from June 6 to 9, 2024.

II. Strengthening the European Union from an economic and social perspective: the new fiscal rules of the European Union and enhancement of the Economic and Monetary Union in the context of prospective enlargement, social rights and environmental and climate change challenges

The Speakers

20. Welcome the unanimous political agreement on the reform of the economic governance framework of the European Union reached by the 27 Member States in December 2023, followed by a provisional agreement on 9 February 2024 between the Parliament and the Council in the inter-institutional negotiations on the effective coordination of economic policies and multilateral budgetary surveillance ('preventive arm' Regulation), with effect from budget planning for 2025, which aims at ensuring a sustainable reduction of deficit and debt, favouring the design of counter-cyclical fiscal policies, with special protection of investments in the four priority areas for the future of the European Union (green, digital, social and defence) and a transitional mechanism to compensate for the increase in the cost of debt due to rapidly rising interest rates, as well as a series of additional safeguards for loans and investments under the *Next Generation* EU Recovery and Resilience Plans. Call on the attention that the implementation of the political agreement should serve the increase of EU's competitiveness.
21. Consider that the agreement reached shall grant countries a greater control over their adjustment pace, with new simpler and balanced fiscal rules, aligned to the



post-pandemic reality, to reduce debt in a manner compatible with boosting investment and inclusive growth.

22. Acknowledge that currently, in the context of the Economic and Monetary Union, the European Union is faced with two fundamental challenges: completing the Banking Union and developing the Capital Markets Union (CMU). Among the main goals of the Banking Union there is the draft Capital Requirements Regulation and Directive and the Package on Crisis Management and Deposits Insurance. As regards the CMU, proposals such as the Directive and Regulation on Markets in Financial Instruments, the Directive on Alternative Investment Funds, the Regulation and Directive on Infrastructure of European Compensation Markets and the Retail Investment Strategy Package stand out.
23. Welcome the agreement reached at the extraordinary European Council of February 1, 2024, amounting to a total of 50 billion euros, to establish the 2024-2027 Ukraine Facility (envisaging 33 billion euros in loans and 17 billion euros in non-repayable support), conditional on Ukraine conducting a reform and investments plan and maintaining the EU requirements as regards democratic mechanisms, rule of law and human rights².
24. Recall the need to create new and genuine own resources to enable the European Union to finance its climate, digital and defence priorities, and to meet the repayment of the Next Generation EU plan from 2028 onwards, in accordance with the interinstitutional agreement of 16 December 2020 between the European Parliament, the Council and the European Commission.
25. Consider the enlargement process as a merit-based process, which, in view of the current “geostrategic” conditions and, in line with the Granada Declaration, shall contribute to strengthening our continent and to promote peace, provided that the requirements of being part of a community of values based on the respect for the rule of law and an internal market based on mutual trust are met. They welcome the opening of negotiations with Ukraine and Moldova, which represent a significant political endorsement in the difficult context of Russia’s aggression against Ukraine. Confirming their commitment to the European perspective of the countries of the Western Balkans, they welcome the progress made in regard to the Western Balkans’ accession process, which is gradual, reversible and merit-based, while calling on them to undertake the credible and

² The Hungarian National Assembly calls for respect for the rights of national minorities.



- essential reforms that remain to be carried out. They welcome the decision of the March 2024 European Council to open accession negotiations with Bosnia and Herzegovina and they note that Georgia has been granted candidate status conditional on the fulfilment of a series of recommendations.
26. Support the need to continue working during the coming months on the drafting of a new Strategic Agenda for the period 2024-2029 with the enlargement process on the horizon, addressing issues such as the reform of EU policies, the management of its budget and the necessary institutional reforms.
 27. Acknowledge the relevance of the social economy in the European Union, a sector made up of approximately 2.8 million organizations, foundations or associations, which generate between 6 % and 8 % of the EU's GDP and contribute more than 13 million employments to the economy, that is, 6.3% of the workforce.
 28. Welcome the adoption by the Council of the European Union on October 9, 2023, of its first recommendation in the field of social economy, aimed at promoting social inclusion and access of persons performing this type of activities to the labour market.
 29. Affirm that enhancing social rights, in accordance with Member States legislation and practices, is a necessary condition for democracy. And express their commitment to understanding environmental policy as part of social justice policies.
 30. Believe that it is essential to maintain a long-term strategic approach to energy security, with a view to gradual decarbonising all sectors of economy, reducing dependence on third countries, diversifying supply sources and promoting renewable and clean sources of energy to fight climate change and protect the environment, taking into account the interest of European citizens and entrepreneurs.
 31. Express their commitment to a just and balanced ecological transition, which must be reconciled with a common agricultural policy capable of ensuring our food sovereignty and security, and with a strong industrial policy designed to make the European Union a truly competitive industrial power, and which must be linked to employment, reskilling and reindustrialization programmes and to the recovery of degraded areas. They consider that the European Union must link its security and sustainable economic development to the preservation of biodiversity and the conservation and protection of natural areas and the



restoration of land and marine areas, taking the lead in achieving a legally binding international framework on eliminating plastic pollution in line with the Plastics Strategy of the European Union.

III. Parliamentary cooperation and development of Democracy: IPEX (EU information exchange) and the Role of Parliaments in Democracy

The Speakers

32. Declare that Parliaments are one of the essential institutional pillars of representative democracy and of the rule of law. They are at the heart of democracy and must be involved in decision-making processes as well as scrutinise and hold governments to account. Parliaments reflect and guarantee political pluralism, on which social support and the democratic legitimation of State institutions are cemented.
33. Express their commitment to the strengthening of Parliaments as the key aspect of the international strategy for the development of democracy, which contributes to political stability, security and defence capabilities, economic development and to the quality of life of citizens.
34. Believe it is necessary to improve the capacity of Parliaments to address a series of global and strategic challenges, and to focus on the participation of women and young people.
35. Take note of the conclusions of the Summit of Women Speakers held on April 21, 2024, in Palma, prior to the EUSC, and in this regard, consider it necessary to promote at all levels a firm commitment with a sustained policy for the elimination of violence against women. Combating any act of violence based on being a woman must be a priority, both at European Union and Member States level.
36. Take note of the "Joint Declaration for more Gender-sensitive Parliaments", an initiative of the Speaker of the Belgian House of Representatives and commit themselves³ to continue fostering this initiative in all the national Parliaments and in the European Parliament with a view to more gender-sensitive parliaments.

³ The Hungarian National Assembly, pursuant the second paragraph of the preamble of Presidency Conclusions, is not in a position to make such a commitment.



37. Acknowledge that the incorporation of women into the workforce has caused one of the most profound changes during the past century, and this fact calls for a new way of cooperation between women and men enabling a balanced sharing of responsibilities in the professional and private sphere, as well as reducing the pay gap. They believe it is essential to promote equal career opportunities for men and women.
38. Commit themselves to continue working to support the European Agenda for Culture of 2018, bearing in mind that to protect culture, and understand its relevance for the construction of egalitarian societies, is to protect democracy, fundamental rights and freedoms and the Welfare State.
39. Acknowledge that putting an end to poverty is the greatest global challenge facing our world today. And they call for greater promotion of education, culture, and science as the main tools to fight social inequalities and the risk of poverty.
40. Consider it necessary to defend the cultural and linguistic plurality of the European Union, understood as one of our main shared heritages, and that, in accordance to the principles and the rules laid down in the Constitutions of each Member State, minority languages be promoted, and their use encouraged, in all fields of life, including the parliamentary sphere.
41. Note that European Union Parliaments and many others are increasingly involved in parliamentary diplomacy and in providing technical support to the strengthening of Parliaments worldwide, acknowledging that peer support is the most efficient manner to share lessons learnt and transfer knowledge to evolving Parliaments which, in turn, results in a stronger democracy worldwide.
42. Welcome the IPEX Conclusions adopted in the meeting of Secretaries General of the Parliaments of the European Union held in Madrid on January 29, 2024. They thank the Czech Parliament for the work done during the last year of its Presidency of the IPEX Board and for hosting the Annual Meeting of IPEX Correspondents in 2023. They invite the countries that have been granted EU candidate status to join the IPEX network, looking forward to a future constructive cooperation. And they request the Spanish Presidency of the IPEX Board to actively work in the implementation and development of the Rolling Working Plan for 2024-2026.
43. Thank the Belgian Senate for its willingness to formally hire the IPEX Information Officer, the European Parliament for providing financial and human resources



CORTES GENERALES

for the development and operation of the IPEX website and the Italian Parliament for its offer to host the next IPEX Users Conference in 2024.

44. Welcome the efforts of the Speakers who attended the León Summit to commemorate the International Day of Parliamentarism, on June 30, 2023, who warned of the need to recall the origins of parliamentarism to understand the profound social change it brought about in the organisation of medieval societies, understand its relevance for the subsequent constitutional development of all modern democracies and be aware of why democracy is the best of all possible systems of organisation as opposed to the easy recipes of authoritarianism.
45. Take note of the initiative aimed at drafting a common "Charter on the role of Parliaments in a Functioning Liberal Democracy" outlining the fundamental principles and the key elements of modern parliamentarism inherent to a liberal democracy, taking due account of the Conclusions of the Conference of Speakers of EU Parliaments held in Prague on 24-25 April 2023 and of the Declaration of León on Parliamentarism adopted at the León Summit to commemorate the International Day of Parliamentarism on 30 June to 1 July 2023 in León.
46. Take note of the draft "Charter on the role of Parliaments in a Functioning Liberal Democracy" prepared by the European Parliament First Vice-President Othmar Karas, and commit themselves to continue fostering modern parliamentarism by for example conducting debates in all the national Parliaments and in the European Parliament on the strengthening of parliamentarism in the European democracy for which the proposed Charter could serve as a basis; these considerations could preferable take place before the end of 2024 to jointly advance and reflect on further ways to strengthen modern parliamentarism in a functioning democracy with a view to informing the next Conference of Speakers of EU Parliaments to be held in 2025 about the results.

Palma, April 23, 2024

**III. — CHARTE SUR LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS
UNE DÉMOCRATIE LIBÉRALE EFFICACE (PROJET) -
CHARTER ON THE ROLE OF PARLIAMENTS IN A
FUNCTIONING LIBERAL DEMOCRACY (DRAFT)**

CHARTRE SUR LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS UNE DÉMOCRATIE LIBÉRALE EFFICACE

VERSION PRÉLIMINAIRE

Les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et le Parlement européen proclament solennellement le texte suivant en tant que Charte sur le rôle des parlements dans une démocratie libérale efficace :

CHARTRE SUR LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS UNE DÉMOCRATIE LIBÉRALE EFFICACE

Parliament – Parlement européen

Austria – Autriche – Österreich

National Council – Conseil national – Nationalrat
Federal Council – Conseil fédéral – Bundesrat

Belgium – Belgique – België

House of Representatives – Chambre des représentants
Senate – Sénat

Bulgaria – Bulgarie – България

National Assembly – Assemblée nationale – Народно събрание

Croatia – Croatie – Hrvatska

Parliament – Parlement – Hrvatski sabor

Cyprus – Chypre – КΥΠΡΟΣ

House of Representatives – Chambre des représentants – Vouli ton Antiprosopon

Czech Republic – République Tchèque – Česká republika

Senate – Sénat – Senát
Chamber of Deputies – Chambre des députés – Poslanecká sněmovna

Denmark – Danemark – Danmark

Parliament – Parlement – Folketinget

Estonia – Estonie – Eesti

Parliament – Parlement – Riigikogu

Finland – Finlande – Suomi

Parliament – Parlement – Eduskunta

France – France

National Assembly, Assemblée nationale
Senate – Sénat

Germany – Allemagne – Deutschland

Bundestag – Bundestag allemand – Bundestag
Bundesrat – Bundesrat allemand – Bundesrat

Greece – Grèce – ΕΛΛΑΣ

Parliament – Parlement – Vouli ton Ellinon

Hungary – Hongrie – Magyarország

National Assembly – Assemblée Nationale – Országgyűlés

Ireland – Irlande – Éire

House of Representatives – Chambre des représentants – Dáil Éireann
Senate – Sénat – Seanad Éireann

Italy – Italie – Italia

Chamber of Deputies – Chambre des députés – Camera dei Deputati
Senate – Sénat – Senato

Latvia – Lettonie – Latvija

Parliament – Parlement – Saeima

Lithuania – Lituanie – Lietuva

Parliament – Parlement – Seimas

Luxembourg – Luxembourg – Luxemburg

Chamber of Deputies – Chambre des députés

Malta – Malte – Malta

Parliament – Parlement – Kamra tad-Deputati

The Netherlands – Pays-Bas – Nederland

House of Representatives – Chambre des députés – Tweede Kamer
Senate – Sénat – Eerste Kamer

Poland – Pologne – Polska

Sejm – Sejm – Sejm
Senate – Sénat – Senat

Portugal – Portugal – Portugal

Assembly of the Republic – Assemblée de la République – Assembleia da República

Romania – Roumanie – România

Chamber of Deputies – Chambre des députés – Camera Deputatilor
Senate – Sénat – Senat

Slovakia – Slovaquie – Slovensko

National Council – Conseil National – Národná rada

Slovenia – Slovénie – Slovenija

National Assembly – Assemblée nationale – Državni zbor
National Council – Conseil nationale – Državni svet

Spain – Espagne – España

Congress of Deputies – Chambre des députés – Congreso de los Diputados
Senate – Sénat – Senado

Sweden – Suède – Sverige

Parliament – Parlement – Riksdagen

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
CHAPITRE I – QUI SOMMES-NOUS ?	6
01. LES PARLEMENTS SONT AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE.....	6
02. LES PARLEMENTS ONT CERTAINS POUVOIRS, TÂCHES ET INSTRUMENTS.....	6
03. LES PARLEMENTS FONT PARTIE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS.....	6
04. LES PARLEMENTS FONT PARTIE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE.....	6
CHAPITRE II – COMMENT NOUS TRAVAILLONS ?	7
0.5 LES PARLEMENTS TRAVAILLENT SUR LA BASE D'UNE PRISE DE DÉCISION DÉMOCRATIQUE.....	7
0.6 LES PARLEMENTS TRAVAILLENT SELON UNE RÉPARTITION CLAIRE DES TÂCHES.....	7
0.7 LES PARLEMENTS TRAVAILLENT EN PRÉSENTIEL AVEC DES OUTILS NUMÉRIQUES.....	7
CHAPITRE III – CE DONT NOUS AVONS BESOIN	8
0.8 LES PARLEMENTS ONT BESOIN DE RESPONSABILITÉ, DE COMPRÉHENSIBILITÉ, DE TRANSPARENCE, DE REDDITION DE COMPTES ET D'INTÉGRITÉ.....	8
0.9 LES PARLEMENTS DOIVENT FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE FACE AUX MENACES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES.....	8
10. LES PARLEMENTS ONT BESOIN D'UNE ADMINISTRATION APPROPRIÉE, AINSI QUE D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES, D'ATELIERS ET DE VOIES POUR LA DÉMOCRATIE.....	8

VERSION PRÉLIMINAIRE

PRÉAMBULE

A. Nous, la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (ci-après dénommée « la CPPUE »), voulons promouvoir avec la « Charte sur le rôle des parlements dans une démocratie libérale efficace » (ci-après « la Charte ») une démocratie parlementaire libérale forte, dynamique, indépendante, résiliente, sûre d'elle-même et durable. Au cœur de la démocratie libérale, en tant que chambres de citoyens et en tant que législateurs, nous voulons contribuer à cet objectif, unis et déterminés. Nous voulons développer des solutions, trouver des majorités et construire ensemble notre avenir.

B. La démocratie libérale européenne est unique, tout comme l'Union européenne, en raison de ses valeurs et d'un ordre juridique communs. Elle rassemble les peuples d'Europe et comprend : le Parlement européen, en tant que seul parlement multinational au monde doté de membres élus au suffrage direct et de pouvoir législatif ; le Conseil européen, en tant qu'organe des chefs d'État ou de gouvernement ; le Conseil de l'Union européenne, en tant que chambre des États membres dotée de pouvoir législatif ; la Commission européenne, en tant qu'organe exécutif ; et la Cour de justice de l'Union européenne, en tant qu'organe judiciaire suprême. Au niveau national, il y a les parlements nationaux, les gouvernements et les tribunaux. Et il y a aussi les institutions démocratiques aux niveaux régional et municipal. Ensemble, ces quatre niveaux de démocratie libérale européenne constituent la base de la coopération, de la prise de décisions et de la participation des citoyens au processus démocratique.

C. Cependant, la démocratie libérale subit des pressions, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Union européenne, en raison d'influences extérieures mais aussi en raison de développements internes indésirables. D'une part, nous sommes confrontés à des défis plus multiples, complexes et transfrontaliers qu'à tout autre moment depuis 1945 : les guerres, le terrorisme, les crises climatiques, environnementales et énergétiques, l'inflation, les flux migratoires, la pandémie, la numérisation, l'intelligence artificielle, l'ingérence étrangère, la désinformation et la mésinformation. D'autre part, la démocratie libérale est remise en cause par l'autoritarisme de certains acteurs qui privilégient la polarisation, la manipulation, les accusations, le chantage et le blocage plutôt que la recherche de solutions communes. Les soi-disant « réponses simples » ne rendent pas justice à la complexité de la réalité. En conséquence, les lois sont violées, les valeurs sont piétinées, la confiance est perdue et les parlements sont affaiblis. Les garanties de séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la liberté d'opinion, des médias et de la presse, sont alors en danger.

D. La réponse à ces menaces doit être une démocratie libérale forte, dynamique, indépendante, résiliente, sûre d'elle-même et durable. La paix, la liberté et la démocratie ne peuvent être tenues pour acquises. Les réalisations d'une génération peuvent être détruites dans la suivante. Il faut donc les conquérir tous les jours. Il s'agit d'une tâche et d'une responsabilité communes que nous, en tant que chambres de citoyens, voulons affronter ensemble. Après tout, la démocratie libérale n'est utile que si les parlements remplissent leur rôle et si le parlementarisme fonctionne.

E. Pour que nous, les parlements, puissions préserver, renforcer, développer et renouveler la démocratie parlementaire libérale avec confiance et succès, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, nous avons avant tout besoin de deux choses : premièrement, une compréhension commune de ce que nous entendons par démocratie libérale, du rôle que nous y jouons et de nos objectifs communs. Deuxièmement, nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire dans le cadre de notre travail. Cette Charte combine ces deux objectifs et sert de boussole et de guide pour le rôle des parlements dans une démocratie libérale efficace. Elle comprend trois chapitres, dix principes clés et 30 éléments fondamentaux du parlementarisme. En outre, elle donne réponse à des questions telles que : Qui sommes-nous, les parlements de l'Union européenne ? Pourquoi n'y a-t-il pas de démocratie libérale sans nous ? Quel est notre rôle aujourd'hui ? Comment travaillons-nous ? Et de quoi avons-nous besoin ? Que voulons-nous préserver, renouveler et perpétuer dans l'avenir ?

F. La CPPUE, qui s'est réunie les 24 et 25 avril 2023 à Prague, s'est félicitée dans ses conclusions¹ de l'initiative du Parlement européen au sein de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (ci-après « la COSAC »), afin de progresser conjointement sur le rôle des parlements dans une démocratie efficace et de réfléchir aux moyens possibles pour renforcer le parlementarisme moderne, en vue d'informer la prochaine CPPUE des résultats en la matière. Lors de la *Conférence mondiale commémorant la Journée internationale du parlementarisme : Renforcer les parlements pour renforcer la démocratie*, organisée par la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne du 30 juin au 1er juillet 2023 à León, la Déclaration de León sur le parlementarisme² a été adoptée. Dans cette déclaration, les présidents ont soutenu l'initiative visant à rédiger une Charte³ consacrant les principes fondamentaux et les éléments clés du parlementarisme moderne, consubstantiel aux démocraties libérales, et se sont engagés à poursuivre les travaux sur cette initiative en vue de son adoption finale lors de la CPPUE qui se tiendra du 21 au 23 avril 2024. La Charte a été donc abordée lors de la réunion plénière de la LXX COSAC du 26 au 28 novembre 2023 à Madrid, ainsi que lors de la précédente réunion des présidents de la COSAC des 17 et 18 novembre 2023 à Madrid. Enfin, elle a été développée [et adoptée conjointement lors de la CPPUE du 21 au 23 avril 2024 à Palma de Majorque, avant les élections européennes du 6 au 9 juin 2024].

G. Particulièrement en ces temps difficiles et au milieu d'une confrontation des systèmes, face à des menaces de l'extérieur et de l'intérieur, et à une perte croissante de confiance au sein de la société, nous voulons renforcer notre coopération et plaider en faveur de la démocratie parlementaire libérale, la défendre et la justifier, la soutenir et la renforcer. Enfin, nous voulons encourager les citoyens à voter pour leur parlement lors de toutes les élections car c'est la composition des chambres dans une démocratie libérale efficace ce qui détermine notre avenir.

¹ <https://secure.ipex.eu/PEXL-WEB/download/file/8a8629a88808f839018809fcbdc0009/EUSC%20Prague%20Presidency%20Conclusions%20final%20EN.pdf>

² https://www.congreso.es/backoffice_doc/prensa/notas_prensa/99181_1688138271277.pdf

³ Les principes en ont été exposés dans le discours prononcé à León par Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen.

CHAPITRE I – QUI SOMMES-NOUS ?

01 – Premier principe

LES PARLEMENTS SONT AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

- a) Les parlements⁴ sont au cœur de la démocratie libérale et réunissent les membres élus des parlements⁵ qui représentent la souveraineté des citoyens.
- b) Les citoyens élisent les membres des parlements dans le cadre d'élections générales, directes, libres, égales, secrètes et équitables, leur conférant ainsi le mandat de les représenter dans la prise de décisions démocratiques.
- c) Les membres des parlements jurent d'observer leurs constitutions respectives. Ils ont des droits et des devoirs clairement définis et peuvent s'organiser en partis ou groupes politiques.

02 – Deuxième principe

LES PARLEMENTS ONT CERTAINS POUVOIRS, TÂCHES ET INSTRUMENTS

- a) Les parlements ont des pouvoirs, des fonctions et des tâches clairement définis et disposent de divers instruments parlementaires.
- b) Les parlements sont responsables de la représentation des citoyens, de la législation, du contrôle de l'exécutif, du budget et du débat démocratique.
- c) Les parlements offrent un espace pour le débat public et le discours politique et garantissent la transparence, la reddition de comptes et le respect des minorités.

03 – Troisième principe

LES PARLEMENTS FONT PARTIE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS

- a) Les parlements, en tant que pouvoir législatif, font partie de la séparation des pouvoirs en trois branches différentes : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.
- b) La séparation des pouvoirs doit être pleinement garantie et appliquée ; indépendamment les uns des autres et en relation les uns avec les autres.
- c) Le parlementarisme efficace se caractérise par l'idée selon laquelle la loi ne doit pas être adaptée à la politique. La politique doit, en tout temps, être adaptée à la loi.

04 – Quatrième principe

LES PARLEMENTS FONT PARTIE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

- a) Les parlements se sont engagés avec la démocratie représentative.
- b) Un parlementarisme efficace se caractérise par la recherche d'engagements viables, inclusifs et démocratiques.
- c) Les éléments directs et participatifs de la démocratie complètent la démocratie représentative et s'adressent toujours aux parlements en tant que chambres de citoyens.

⁴ Conformément aux Lignes directrices de Stockholm, adoptées lors de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne (CPPUE) le 15 mai 2010, le terme « parlements » dans la présente Charte désigne les parlements dans leur ensemble, dont certains sont composés de différentes chambres (https://secure.ipex.eu/IPEXL-WEB/download/file/082dbcc54b222e18014b505220e5365f/The%20Guidelines%20for%20the%20Conference%20of%20Speakers%20of%20EU%20Parliaments_Stockholm_2010.pdf).

⁵ Dans la présente Charte, l'expression « membres des parlements » désigne les représentants démocratiquement élus.

CHAPITRE II – COMMENT NOUS TRAVAILLONS ?

05 – Cinquième principe

LES PARLEMENTS TRAVAILLENT SUR LA BASE D'UNE PRISE DE DÉCISION DÉMOCRATIQUE

- a) Les parlements, en tant que chambres de citoyens, ont toujours le dernier mot dans la prise de décision en matière de législation démocratique.
- b) Il n'y a pas de décision démocratique sans la codécision ou le consentement des parlements à leurs niveaux de compétence respectifs.
- c) Les parlements ne sont pas responsables devant les gouvernements, mais les gouvernements sont responsables devant les parlements.

06 – Sixième principe

LES PARLEMENTS TRAVAILLENT SELON UNE RÉPARTITION CLAIRE DES TÂCHES

- a) Les parlements travaillent ensemble, échangent des informations et organisent clairement les tâches, conformément aux traités, constitutions et lois applicables.
- b) Les parlements agissent à leurs niveaux de compétence respectifs (local, régional, national ou européen) et ces niveaux ne doivent pas être mis en concurrence.
- c) Les parlements décident à leur niveau de compétence respectif, ils définissent l'autorité responsable et donc la responsabilité de cette décision.

07 – Septième principe

LES PARLEMENTS TRAVAILLENT EN PRÉSENTIEL AVEC DES OUTILS NUMÉRIQUES

- a) Les parlements considèrent qu'une démocratie parlementaire dynamique a besoin d'un parlement en présentiel.
 - b) Les parlements mènent les votes, les débats et les négociations en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles ou situations de crise.
 - c) L'utilisation des outils numériques peut contribuer à une meilleure compréhension entre les parlements, à améliorer la communication, l'échange d'information et la sensibilisation, ainsi qu'à renforcer la relation avec les citoyens et à réduire des émissions de CO2.
-

CHAPITRE III – CE DONT NOUS AVONS BESOIN

08 - Huitième principe

LES PARLEMENTS ONT BESOIN DE RESPONSABILITÉ, DE COMPRÉHENSIBILITÉ, DE TRANSPARENCE, DE REDDITION DE COMPTES ET D'INTÉGRITÉ

- a) Les membres des parlements ne sont liés par aucun mandat et se forgent une opinion librement, en toute indépendance et sous leur propre responsabilité.
- b) Les parlements permettent aux citoyens de suivre les débats et les votes de manière transparente, contribuant ainsi à la compréhension et à l'intelligibilité du processus décisionnel démocratique.
- c) Les parlements ont des règles de procédure, y compris des règles sur la transparence, l'intégrité, l'indépendance et la reddition de comptes.

09 – Neuvième principe

LES PARLEMENTS DOIVENT FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE FACE AUX MENACES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

- a) Le parlementarisme efficace exige des activités d'information, de débat, de prise de décision et de communication indépendantes et fondées sur des faits.
- b) Les parlements doivent renforcer leur résilience face à l'ingérence étrangère, aux cyberattaques, à la désinformation et à la mésinformation afin de préserver à tout moment le débat démocratique et le processus décisionnel.
- c) Les parlements s'informent mutuellement des défis et des menaces communs. Ils échangent les meilleures pratiques en vue de trouver des solutions et unissent leurs forces pour les élaborer et les mettre en œuvre.

10 – Dixième principe

LES PARLEMENTS ONT BESOIN D'UNE ADMINISTRATION APPROPRIÉE, AINSI QUE D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES, D'ATELIERS ET DE VOIES POUR LA DÉMOCRATIE

- a) Les parlementaires ont besoin de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes pour pouvoir exercer leur mandat librement, en toute indépendance et sous leur propre responsabilité.
- b) Les parlements veillent au bon fonctionnement des travaux parlementaires et soutiennent les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions par le biais d'une administration, d'équipements et de ressources appropriés, y compris un service juridique, un service de recherche scientifique, un service de prospective stratégique et des services de communication, d'information, de presse et de gestion des visites.
- c) Les parlements se présentent comme des ateliers et des voies de démocratie entre les capitales et les niveaux local, régional, national et européen. Ils emploient les meilleures pratiques des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen.

CHARTER ON THE ROLE OF PARLIAMENTS IN A FUNCTIONING LIBERAL DEMOCRACY

The National Parliaments of the Member States of the European Union and the European Parliament solemnly proclaim the following text as the Charter on the Role of Parliaments in a Functioning Liberal Democracy:

CHARTER ON THE ROLE OF PARLIAMENTS IN A FUNCTIONING LIBERAL DEMOCRACY

European Parliament – Parlement européen

Austria – Autriche – Österreich

National Council – Conseil national – Nationalrat
Federal Council – Conseil fédéral – Bundesrat

Belgium – Belgique – België

House of Representatives – Chambre des représentants
Sénat

Bulgaria – Bulgarie – България

National Assembly – Assemblée nationale – Народно събрание

Croatia – Croatie – Hrvatska

Parliament – Parlement – Hrvatski sabor

Cyprus – Chypre – КΥΠΡΟΣ

House of Representatives – Chambre des représentants – Vouli ton Antiprosopon

Czech Republic – République Tchèque – Česká republika

Senate – Sénat – Senát
Chamber of Deputies – Chambre des députés – Poslanecká sněmovna

Denmark – Danemark – Danmark

Parliament – Parlement – Folketinget

Estonia – Estonie – Eesti

Parliament – Parlement – Riigikogu

Finland – Finlande – Suomi

Parliament – Parlement – Eduskunta

France – France

National Assembly, Assemblée nationale
Senate – Sénat

Germany – Allemagne – Deutschland

Bundestag – Bundestag allemand – Bundestag
Bundesrat – Bundesrat allemand – Bundesrat

Greece – Grèce – ΕΛΛΑΣ

Parliament – Parlement – Vouli ton Ellinon

Hungary – Hongrie – Magyarország

National Assembly – Assemblée Nationale – Országgyűlés

Ireland – Irlande – Éire

House of Representatives – Chambre des représentants – Dáil Éireann
Senate – Sénat – Seanad Éireann

Italy – Italie – Italia

Chamber of Deputies – Chambre des députés – Camera dei Deputati
Senate – Sénat – Senato

Latvia – Lettonie – Latvija

Parliament – Parlement – Saeima

Lithuania – Lituanie – Lietuva

Parliament – Parlement – Seimas

Luxembourg – Luxembourg – Luxemburg

Chamber of Deputies – Chambre des députés

Malta – Malte – Malta

Parliament – Parlement – Kamra tad-Deputati

The Netherlands – Pays-Bas – Nederland

House of Representatives – Chambre des députés – Tweede Kamer
Senate – Sénat – Eerste Kamer

Poland – Pologne – Polska

Sejm – Sejm – Sejm
Senate – Sénat – Senat

Portugal – Portugal – Portugal

Assembly of the Republic – Assemblée de la République – Assembleia da República

Romania – Roumanie – România

Chamber of Deputies – Chambre des députés – Camera Deputatilor
Sénat – Sénat

Slovakia – Slovaquie – Slovensko

National Council – Conseil National – Národná rada

Slovenia – Slovénie – Slovenija

National Assembly – Assemblée nationale – Državni zbor
National Council – Conseil nationale – Državni svet

Spain – Espagne – España

Congress of Deputies – Chambre des députés – Congreso de los Diputados
Senate – Sénat – Senado

Sweden – Suède – Sverige

Parliament – Parlement – Riksdagen

CONTENTS

PREAMBLE	4
CHAPTER I – WHO WE ARE.	6
01. PARLIAMENTS ARE AT THE HEART OF LIBERAL DEMOCRACY.	6
02. PARLIAMENTS HAVE CERTAIN POWERS, TASKS AND INSTRUMENTS.	6
03. PARLIAMENTS ARE PART OF THE SEPARATION OF POWERS.	6
04. PARLIAMENTS ARE PART OF REPRESENTATIVE DEMOCRACY.	6
CHAPTER II – HOW WE WORK.	7
05. PARLIAMENTS WORK ON THE BASIS OF DEMOCRATIC DECISION-MAKING.	7
06. PARLIAMENTS WORK IN ACCORDANCE WITH A CLEAR DIVISION OF TASKS.	7
07. PARLIAMENTS WORK IN PRESENCE USING DIGITAL POSSIBILITIES.	7
CHAPTER III – WHAT WE NEED.	8
08. PARLIAMENTS NEED SELF-RESPONSIBILITY, COMPREHENSIBILITY, TRANSPARENCY, ACCOUNTABILITY AND INTEGRITY.	8
09. PARLIAMENTS NEED RESILIENCE TO THREATS FROM INSIDE AND OUTSIDE.	8
10. PARLIAMENTS NEED ADEQUATE ADMINISTRATION, EQUIPMENT AND RESOURCES AS WELL AS WORKSHOPS AND PATHWAYS ON DEMOCRACY.	8

PREAMBLE

- A. We – the Conference of Speakers of the European Union Parliaments (hereinafter EUSC) – want to advocate with the "Charter on the Role of Parliaments in a Functioning Liberal Democracy" (hereinafter Charter) for a strong, vibrant, independent, resilient, self-confident, and future-proof liberal parliamentary democracy. At the heart of liberal democracy, as chambers of citizens and as legislators, we want to contribute to this objective, united and determined. We want to develop solutions, find majorities for them and shape our future together.
- B. European liberal democracy is unique, as is the European Union with common values and a common legal order. It unites the peoples of Europe and comprises, at European level, the European Parliament as the only multinational parliament in the world with directly elected members and legislative power, the European Council as body of the heads of state or government, the Council of the European Union as the chamber of the Member States with legislative power, the European Commission as the executive body, and the Court of Justice of the European Union as the supreme judicial body. At the national level, there are the National Parliaments, governments and courts. And there are the democratic institutions at the regional and municipal levels. Together, these four levels of European liberal democracy form the basis for cooperation, decision-making and citizen participation in the democratic process.
- C. However, liberal democracy that has come under pressure, both outside and inside the European Union, due to external influences but also due to undesirable internal developments. On the one hand, we are experiencing more multiple, complex and cross-border challenges at the same time than at any time since 1945: Wars, terrorism, the climate, environmental and energy crises, inflation, migration flows, the pandemic, digitalisation, artificial intelligence, foreign interference, disinformation and misinformation. On the other hand, liberal democracy is challenged by the authoritarianism of some actors who prioritize polarisation, staging, blame, blackmail and blockade over the search for common solutions. Supposedly "simple answers" do not do justice to the complexity of reality. Laws are broken, values are violated, trust is lost and parliaments are weakened. The guarantee of separation of powers, independence of the judiciary, freedom of opinion, media and press is coming under pressure.
- D. The answer to these threats is a strong, vibrant, independent, resilient, self-confident and future-proof liberal democracy. Peace, freedom and democracy cannot be taken for granted. The achievements of one generation can be lost by the next. They must be regained every day. This is a joint task and responsibility that we, as chambers of citizens, want to face together. After all, liberal democracy can only prove its worth if parliaments can fulfil their role and when parliamentarianism is functioning.

- E. In order for us – the parliaments – to preserve, strengthen, further develop and renew liberal parliamentary democracy, confidently and successfully, both inside and outside the European Union, above all we need two things: Firstly, a common understanding of what we mean by liberal democracy, what role we play in it, and what our common goals are. Secondly, we need to implement the political will through our work. This Charter combines both objectives and serves as a compass and guide to the role of parliaments in a functioning liberal democracy. It comprises three chapters, ten key principles, and 30 core elements of parliamentarism. It answers questions such as: Who are we – the parliaments of the European Union? Why is there no liberal democracy without us? What is our role today? How do we work? And what do we need? What do we want to preserve, or renew and carry into the future?
- F. The EUSC on 24-25 April 2023 in Prague welcomed in its conclusions¹ the initiative of the European Parliament in the Conference of Parliamentary Committees for Union Affairs of Parliaments of the European Union (hereinafter COSAC) to jointly advance on the role of parliaments in a functioning democracy and to reflect on possible ways to strengthen modern parliamentarism, with a view to informing the next EUSC about the results on this matter. At the Global Conference to commemorate the International Day of Parliamentarism: Strengthening Parliaments to enhance Democracy, organised by the Spanish Presidency of the Council of the European Union on 30 June to 1 July 2023 in León, the Declaration of León on Parliamentarism² was adopted. In this Declaration, the Speakers supported the initiative aimed at drafting a Charter³ enshrining the fundamental principles and the key elements of modern parliamentarism, consubstantial to liberal democracies, and pledged to continue working on this initiative with a view to the final adoption of this Charter at the EUSC on 21-23 April 2024. The Charter was then addressed at the Plenary Meeting of the LXX COSAC on 26-28 November 2023 in Madrid, as well as at the preceding Meeting of Chairpersons of the COSAC on 17-18 November 2023 in Madrid, further developed [and jointly adopted at the EUSC on 21-23 April 2024 in Palma de Mallorca, ahead of the European Elections on 6-9 June 2024].
- G. Especially in times of multiple challenges and in the midst of a confrontation of systems, facing threats from outside and inside, and a growing loss of trust within society, we want to deepen our cooperation and advocate for liberal parliamentary democracy, argue and justify, support and strengthen it. And we want to encourage citizens to vote for their parliaments in all elections. Because it is the composition of parliaments in a functioning liberal democracy that determines our future.

¹<https://secure.ipex.eu/IPEXL-WEB/download/file/8a8629a88808f839018809fbcdbc0009/EUSC%20Prague%20Presidency%20Conclusions%20final%20EN.pdf>

²https://www.congreso.es/backoffice_doc/prensa/notas_prensa/99181_1688138271277.pdf

³The principles of which were outlined in the speech delivered in León by Othmar Karas, First Vice-President of the European Parliament.

CHAPTER I – WHO WE ARE.

01 – First key principle

PARLIAMENTS ARE AT THE HEART OF LIBERAL DEMOCRACY.

- a) Parliaments⁴ are at the heart of liberal democracy and bring together the elected members of the parliaments⁵ who represent the sovereign of the citizens.
- b) Citizens elect the members of parliaments in general, direct, free, equal, secret and fair elections, thereby conferring on them the mandate to represent them in democratic decision-making.
- c) The members of parliaments are sworn to the applicable constitutions, have both clearly defined rights and duties and can organize themselves into political parties or groups.

02 – Second key principle

PARLIAMENTS HAVE CERTAIN POWERS, TASKS AND INSTRUMENTS.

- a) Parliaments have clearly defined powers, functions and tasks and have various parliamentary instruments at their disposal.
- b) Parliaments are responsible for the representation of citizens, legislation, control of the executive, the budget and the democratic discourse.
- c) Parliaments provide a space for public debate and political discourse and ensure transparency, accountability and the respect for minorities.

03 – Third key principle

PARLIAMENTS ARE PART OF THE SEPARATION OF POWERS.

- a) Parliaments, as the legislative branch, are part of the separation of powers among three different branches: The legislative power, the executive power and the judicial power.
- b) The separation of powers must always be fully guaranteed and practiced, independently of each other and in relation to each other.
- c) Functioning parliamentarism is characterized by the intent that the law must not be adapted to politics, but that politics must at all times be adapted to the law.

04 – Fourth key principle

PARLIAMENTS ARE PART OF REPRESENTATIVE DEMOCRACY.

- a) Parliaments are committed to the form of representative democracy.
- b) A functioning parliamentarism is characterized by the pursuit of viable, inclusive, democratic compromises.
- c) Direct and participatory elements of democracy complement representative democracy and are always directed at parliaments as chambers of citizens.

⁴ In accordance with the Stockholm Guidelines, adopted at the Conference of Speakers of the European Union Parliaments (EUSC) on 15 May 2010, the term "parliaments" in this Charter refers to the respective parliaments as a whole, some of which are composed of different chambers (https://secure.ipex.eu/IPEXL-WEB/download/file/082dbcc54b222e18014b505220e5365f/The%20Guidelines%20for%20the%20Conference%20of%20Speakers%20of%20EU%20Parliaments_Stockholm_2010.pdf).

⁵ The term "members of parliaments" in this Charter refers to the democratically elected representatives in the parliaments.

CHAPTER II – HOW WE WORK.

05 – Fifth key principle

PARLIAMENTS WORK ON THE BASIS OF DEMOCRATIC DECISION-MAKING.

- a) Parliaments, as chambers of citizens, always have in democratic legislation the final say in decision-making.
- b) There is no democratic decision without the co-decision or consent of parliaments at their respective levels of competence.
- c) Parliaments are not accountable to governments, but governments are accountable to parliaments.

06 – Sixth key principle

PARLIAMENTS WORK IN ACCORDANCE WITH A CLEAR DIVISION OF TASKS.

- a) Parliaments work together, exchange information and adhere to a clear division of tasks in accordance with the applicable treaties, constitutions and laws.
- b) Parliaments act at their respective levels of competence – local, regional, national, European –, which must not be played off against each other.
- c) Parliaments decide at their respective levels of competence, at which the authority and thus responsibility for that decision lie.

07 – Seventh key principle

PARLIAMENTS WORK IN PRESENCE USING DIGITAL POSSIBILITIES.

- a) Parliaments affirm that a vibrant parliamentary democracy requires a parliament in presence.
- b) Parliaments conduct votes, debates and negotiations in presence, unless there are exceptional circumstances or crisis situations.
- c) The complementary use of digital possibilities can contribute to a better understanding between parliaments, to more communication, information exchange and awareness-building, to increased contact with citizens and lower CO2 emissions.

CHAPTER III – WHAT WE NEED.

08 – Eight key principle

PARLIAMENTS NEED SELF-RESPONSIBILITY, COMPREHENSIBILITY, TRANSPARENCY, ACCOUNTABILITY AND INTEGRITY.

- a) Members of parliaments are not bound by any order in the sense of the free mandate and form their opinions freely, independently and on their own responsibility.
- b) Parliaments enable citizens to follow debates and votes transparently, contributing to the understanding and comprehensibility of the democratic decision-making process.
- c) Parliaments have rules of procedure, including rules on transparency, integrity, independence and accountability.

09 – Ninth key principle

PARLIAMENTS NEED RESILIENCE TO THREATS FROM INSIDE AND OUTSIDE.

- a) Functioning parliamentarism requires fact-based and independent information, debates, decision-making and communication activities.
- b) Parliaments build resilience against foreign interference, cyberattacks, disinformation and misinformation to safeguard the democratic discourse and decision-making process at all times.
- c) Parliaments inform each other about common challenges and threats, exchange best practices for possible solutions and join forces to develop and implement them.

10 – Tenth key principle

PARLIAMENTS NEED ADEQUATE ADMINISTRATION, EQUIPMENT AND RESOURCES AS WELL AS WORKSHOPS AND PATHWAYS ON DEMOCRACY.

- a) Members of parliaments need adequate financial, human and material resources in order to be able to exercise their mandate freely, independently and on their own responsibility.
- b) Parliaments ensure the smooth functioning of parliamentary work and support the members of parliaments in their duties through adequate administration, equipment and resources, including a legal service, a scientific research service, a strategic foresight service and communication, information, press and visitor services.
- c) Parliaments advocate for seeing themselves as workshops on democracy as well as to develop pathways on democracy in all capitals between local, regional, national and European levels, using best practices from the National Parliaments of the Member States of the European Union and of the European Parliament.

**IV. — TRADUCTION EN NÉERLANDAIS
DE LA DÉCLARATION COMMUNE
POUR DES PARLEMENTS PLUS SENSIBLES AU GENRE -
NEDERLANDSE VERTALING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE
VERKLARING VOOR GENDERBEWUSTERE PARLEMENTEN**

PREAMBULE

Wij, vertegenwoordigsters en vertegenwoordigers van de nationale parlementen van de lidstaten van de Europese Unie en van het Europees Parlement,

- zijn ons bewust van de noodzaak om een einde te maken aan de genderongelijkheden en om gelijke rechten, verantwoordelijkheden en kansen voor iedereen te bevorderen, teneinde een samenleving op te bouwen die rechtvaardiger, inclusiever, opener en respectvoller is ten opzichte van de menselijke waardigheid;
- beseffen dat gendergelijkheid een fundamenteel en universeel recht is en dat vrouwen en mannen gelijk zijn in waardigheid en in rechten;
- zijn ons ervan bewust dat gendergelijkheid moet worden geïntegreerd in alle gebieden van het openbare leven;
- beseffen dat het voor de democratie, de sociale vooruitgang en een goed bestuur een conditio sine qua non is dat de genders op gelijke wijze deelnemen aan en betrokken worden bij het politieke leven.

Wij, vertegenwoordigsters en vertegenwoordigers van de nationale parlementen van de lidstaten van de Europese Unie en van het Europees Parlement,

- Gelet op artikel 8 van het Verdrag betreffende de werking van de Europese Unie; de artikelen 2 en 3, § 3, lid 2, van het Verdrag betreffende de Europese Unie; artikel 21 van het Handvest van de grondrechten van de Europese Unie; het Verdrag van de Raad van Europa inzake het voorkomen en bestrijden van geweld tegen vrouwen en huiselijk geweld, het zogenaamde Verdrag van Istanbul;
- Gelet op de aanneming in oktober 2013 door de Interparlementaire Unie (IPU) van het beleid gericht op de integratie van de genderdimensie en de toezeggingen die zijn gedaan tijdens de 145^{ste} Algemene Vergadering van de IPU van 11 tot 15 oktober 2022 in Kigali over gendergelijkheid en genderbewustere parlementen als drijvende kracht achter veranderingen voor een veerkrachtigere en vreedzamere wereld. Deze verklaring vormt een belangrijke stap op weg naar gendergelijkheid en de integratie van de genderdimensie in de parlementen. Ze moedigt de parlementen die lid zijn van de IPU aan om hun inspanningen ter bevordering van gendergelijkheid in de instellingen en de samenleving in het algemeen op te voeren. In het bijzonder wordt hun aangeraden om genderquota toe te passen bij verkiezingen met het oog op pariteit in de politieke besluitvorming, om ervoor te zorgen dat bij het uitwerken en toepassen van wetten alsook bij het opstellen van begrotingen rekening wordt gehouden met de genderdimensie, om kwetsbare

bevolkingsgroepen centraal te stellen in de parlementaire opdracht en om een einde te maken aan discriminatie, geweld en funeste seksistische praktijken;

- Gelet op de noodzaak gendergelijkheid te bevorderen in de politieke en administratieve werking van de parlementen van de lidstaten van de Europese Unie;
- Overwegende dat men in het licht van de voortdurende evolutie van onze samenleving geen genoegen kan nemen met de tot nu toe geboekte vooruitgang.

Wij, vertegenwoordigsters en vertegenwoordigers van de nationale parlementen van de lidstaten van de Europese Unie en van het Europees Parlement,

Verwelkomen de bevordering van transparantie binnen de democratische instellingen door middel van statistieken over de vertegenwoordiging van vrouwen en mannen, een geregelde evaluatie van het gendergelijkheidsbeleid en een voortgangsrapportering. Zo behaalde de gendergelijkheid in de Europese Unie in 2023 volgens de gendergelijkheidsindex van het Europees Instituut voor Gendergelijkheid (EIGE) een gemiddelde van 70,2 punten. Daarmee heeft de gendergelijkheidsindex voor het eerst de 70 punten overschreden, met een groei van 1,6 punten sinds 2022. De stijging van de totale score van de Europese Unie is de grootste jaar-op-jaarstijging sinds de eerste editie van de index in 2013;

Herinneren eraan dat volgens het EIGE het aandeel vrouwen in de nationale parlementen van de Europese Unie in 2023 tot 33 punten is gestegen (idem 2022 en 2021);

Verwelkomen de op 26 en 27 februari 2024 tijdens de informele bijeenkomst van de EU-ministers voor gendergelijkheid aangenomen verklaring over gendergelijkheid van het voorzitterschap van het trio lidstaten dat achtereenvolgens het voorzitterschap van de Raad van de Europese Unie bekleedt (Spanje, België en Hongarije);

Zijn verheugd dat het thema gender ook aan bod zal komen in het rapport van de Europese Commissie over de rechtsstaat en pleiten ervoor dat de Europees commissaris voor Gelijkheid jaarlijks een verslag publiceert over de vertegenwoordiging van vrouwen in besluitvormingsorganen. Dat verslag kan in de nationale parlementen worden besproken. Benadrukken inderdaad de noodzaak om gendergelijkheid en de actieve deelname van vrouwen aan besluitvormingsprocessen en in nationale parlementen te bevorderen;

Zijn van mening dat de structuren en de werking van de nationale parlementen zich meer bewust moeten zijn van de genderdimensie. Verwijzen naar de toolboxes van het EIGE waardoor een instelling genderbewuster kan worden gemaakt, met name via zelfevaluatie, een beoordelingssysteem of een interpretatie van het genderbewustzijn van een parlement. Samen maken deze stappen het mogelijk om het beleid en de interventies gericht op het versterken van de gelijkheid tussen vrouwen en mannen in een parlement objectief te meten;

Stellen op basis van de antwoorden op de vragenlijst voor het 41^{ste} halfjaarlijkse COSAC-verslag vast dat in de meeste nationale parlementen van de Europese Unie vrouwen in de minderheid zijn, niet alleen als parlements lid maar ook in verantwoordelijke functies en in de parlementaire administratie;

Juichen toe dat de meeste nationale parlementen al speciale faciliteiten aanbieden voor de leden en/of het personeel met kinderen, zoals borstvoedingsvoorzieningen, kinderopvang of de mogelijkheid om vergaderingen online te volgen. Moedigen de goedkeuring aan van de wetgevende

of regelgevende maatregelen die noodzakelijk zijn om een evenwicht te kunnen garanderen tussen het privéleven en de politiek, ongeacht het gender;

Verwelkomen het feit dat bijna een op de twee nationale assemblees een specifieke commissie heeft die zich bezighoudt met genderkwesties of deze kwesties behandelt binnen een of meer andere commissies;

Juichen ook toe dat nationale parlementen actieplannen voor gendergelijkheid opstellen en aannemen, alsook richtlijnen voor een genderbewust en genderneutraal taalgebruik;

Verwelkomen de actieve bevordering van gendergelijkheid in alle domeinen van de politiek door een evenwichtige vertegenwoordiging van vrouwen en mannen in besluitvormingsorganen, politieke organen en gezagsambten en -functies. Erkennen dat gendergelijkheid alleen kan worden bereikt door daadkrachtige actie en een beleid gericht op het wegwerken van de structurele en culturele hinderpalen die de deelname van vrouwen aan het politieke leven beknotten;

Ondersteunen de invoering van concrete maatregelen om gelijke toegang tot politieke functies te garanderen door genderpariteit te bevorderen op de kieslijsten, bij kandidaturen en bij benoemingen in politieke functies;

Roepen op om bij het opstellen en toepassen van wetten, alsook bij de opmaak van begrotingen, op alle gebieden rekening te houden met de genderdimensie;

Moedigen aan dat discriminatie en obstakels voor de politieke participatie van vrouwen worden weggewerkt, door het aannemen van een aanmoedigings- en mentorbeleid en het verbeteren van de toegang tot politieke opleidingen. Dat kan met name worden bereikt door de creatie van netwerken en platforms via welke vrouwen hun ervaringen kunnen delen, elkaar kunnen helpen en hun stem collectief luider kunnen doen klinken;

Moedigen de strijd tegen genderstereotypen in de politiek aan door een gevarieerde vertegenwoordiging van vrouwen en mannen te bevorderen, hun vaardigheden en ideeën te valoriseren en hun actieve deelname aan politieke debatten en besluitvorming aan te moedigen. Het is noodzakelijk elke vorm van discriminatie, seksisme of intimidatie in de politiek af te wijzen en te werken aan het creëren van veilige, respectvolle en inclusieve politieke omgevingen voor alle individuen;

Roepen op tot het garanderen van een gelijke en betekenisvolle deelname van vrouwen en mannen aan alle bestuursniveaus, door hun aanwezigheid in besluitvormingsorganen, commissies en adviesorganen aan te moedigen. Daarnaast moet ook een genderevenwichtige samenstelling worden aangemoedigd van de parlementaire delegaties bij buitenlandse missies;

Verwelkomen de samenwerking tussen parlementaire instellingen en met middenveldorganisaties, onderzoeksinstituten en genderexperts om kennis te versterken, goede praktijken uit te wisselen en het beleid inzake gendergelijkheid in de politiek te verbeteren.